

RAPPORT ANNUEL

2022

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

EXERCICE 2022

présenté par M. Franck FAVRE,
Président

Mesdames,

Messieurs,

Chers Sociétaires,

Nous vous présentons aujourd'hui le bilan et les résultats de votre Mutuelle pour l'exercice 2022. Cette présentation est effectuée selon les normes prévues par le plan comptable de l'assurance institué par le décret n° 94-481 du 8 juin 1994.

Le rapport de gestion ainsi que l'annexe vous ont été remis avec le bilan et le compte de résultat.

Nous souhaitons que ces informations, qui ont pour objectif premier de vous faire mieux connaître la Mutuelle à laquelle vous accordez votre confiance, contribuent à sa notoriété et à son image de marque.

En application des dispositions des articles 27 et suivants des statuts de votre Société, et des prescriptions du Code des Assurances, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour prendre connaissance des opérations effectuées au cours de l'exercice 2022 et pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que les résolutions proposées par votre Conseil d'Administration.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE EN 2022

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2022 aura été marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les manifestations du réchauffement climatique - canicule, sécheresse, intensité des feux de forêt, inondations,..., succédant à la crise du Covid 19 dont les effets se faisaient encore sentir.

La situation internationale a provoqué une forte hausse des prix de l'énergie, des matières premières et de bon nombre de produits alimentaires, cette inflation entraînant en réaction une hausse des taux d'intérêt pilotée par les banques centrales.

La conséquence en est le ralentissement de la croissance.

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

Selon le FMI, la production mondiale a progressé de 3,4% en 2022 dont +2,7% dans les pays avancés et +3,9% dans les économies émergentes et en voie de développement.

La zone euro (+3,5%) fait mieux que les États-Unis (+2%), le Japon (+1,4%) mais moins bien que le Royaume-Uni (+4,1%).

La remontée des taux d'intérêt directeurs a dicté le tempo sur les marchés financiers. La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs.

L'inflation mondiale est estimée à +8,8% dont +5,5% aux États-Unis, +9,2% en zone euro et +10% au Royaume-Uni. L'inflation des économies émergentes et pays en voie de développement s'exprime quant à elle en dizaines de pourcents.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Après un rebond en « *sortie de crise sanitaire* » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « *nettement moins dynamique* » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation.

Le PIB a progressé à petite vitesse en 2022 (à +0,15 % en moyenne par trimestre), dans un contexte international marqué par une accumulation de chocs (gestion complexe de la pandémie de Covid-19 en Chine, guerre en Ukraine) et par le niveau très élevé de l'inflation.

En moyenne sur l'année 2022, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 2,6.

À la fin du troisième trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 956,8 Md€. Elle augmente de 40,0 Md€ et s'établit à 113,7 % du PIB.

La résistance dont a fait preuve l'économie française en fin d'année 2022 a soulagé les comptes publics. Le déficit de l'État s'est ainsi révélé inférieur de près de 20 milliards d'euros aux prévisions faites à la fin de l'automne, un montant conséquent dû notamment à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions.

Le déficit public représente environ de 5% du PIB (6,4% en 2021).

Sur un an, les prix à la consommation ont augmenté de 5,9%. Malgré les désordres internationaux et grâce au bouclier tarifaire mis en place par les pouvoirs publics, l'évolution des prix de l'énergie a ralenti en fin d'année et représente une hausse de 15,1% sur un an. Les prix de l'alimentation, soumis aux mêmes désordres ont progressé de 12,1%. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 4,6% et ceux des services de 2,9%.

Au quatrième trimestre 2022, le taux de chômage est quasi stable à 7,2%, inférieur de 0,3 point à son niveau un an auparavant.

Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022, après avoir atteint un point bas à -19,4% en septembre. Il avait enregistré une hausse de près de 29% en 2021. Cette baisse est en partie due aux conséquences de la guerre menée par la Russie en Ukraine ainsi qu'à la forte inflation et à la hausse des taux d'intérêt.

Les taux longs sont passés de 0,07% à fin décembre 2021 à +2,65% à fin 2022, avec une pointe à +2,83% à fin octobre. Les taux courts sont passés de -0,492% à fin décembre 2021 à +1,653% à fin 2022.

Le nombre total d'entreprises créées en 2022 augmente de 2,0% par rapport à 2021 et atteint le niveau record de 1,072 million de créations sur l'année. Les créations d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur croissent nettement (+2,8%) et les créations de sociétés plus fortement (+4,8%). À l'inverse, les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent fortement (-7,4%).

En 2022, un secteur connaît cependant une baisse particulièrement marquée : le secteur des transports et entreposage (-34,5% en glissement annuel). Le secteur de la construction progresse quant à lui de 5%.

En 2022, 61% des créations d'entreprises sont le fait de micro-entrepreneurs, comme l'année précédente.

En France métropolitaine, les créations s'accroissent le plus en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France, mais reculent notamment en Normandie, dans les Hauts-de-France et en Bourgogne-Franche-Comté.

En 2022, le nombre de défaillances d'entreprises s'est normalisé sans atteindre toutefois les niveaux pré-crise COVID. Amorcée à l'automne 2021, la remontée du nombre de défaillances s'est poursuivie avec 41 020 défaillances (+48,7% par rapport à fin 12/2021).

Le nombre de défaillances annuel reste néanmoins à un niveau inférieur de 20% à celui enregistré en 2019 (51 145 sur l'ensemble de l'année 2019). Les défaillances ont fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire liée au COVID-19, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis aux mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

Le secteur de la construction a vu le nombre de ses défaillances progresser de 37,9% entre 2022 et 2021, mais reste toujours en baisse de 24,7% par rapport à 2019.

1.1.3. LE BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf s'affiche à +5,1% grâce à une bonne dynamique des mises en chantier sur 2021 et 2022 (environ 400 000 par an) ; l'activité en non résidentiel neuf progresse de 6,6%,

portée par les bâtiments industriels et assimilés, ainsi que les commerces ; enfin, l'amélioration-entretien se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde par la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Au total en 2022 et en données brutes, 482 600 logements ont été autorisés à la construction (+3,10% par rapport à 2021) et 376 300 ont été mis en chantier (-3,54% par rapport à 2021). Les autorisations de logements individuels purs ont baissé de 13,4% pour +2,08% de mises en chantier. Les autorisations de logements individuels groupés et logements collectifs ont respectivement augmenté de 10,39% et 12,28%. Leurs mises en chantier ont diminué de 2,91% et 7,47%.

Sur le secteur d'activité de la CAM BTP, où le nombre de logements autorisés a augmenté de 11,4%, les départements de Franche-Comté ont progressé de 2,2%, en Alsace le nombre progresse de 9,9% et de 16,3% en Lorraine.

En matière de logements commencés, la progression sur l'ensemble du secteur est de 6,6% dont +2,1% en Lorraine, 0% en Franche-Comté et +13% en Alsace.

Au cours de l'année 2022, 110 635 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine par des particuliers, soit 14,9% de moins qu'en 2021. Dans le même temps, le secteur a observé 110 664 mises en vente, soit -5,7% par rapport à 2021.

Les baisses de réservation et mises en vente sont plus fortes dans les départements du secteur d'activité de la CAM BTP avec respectivement -18,6% et -14,7%. La Franche-Comté connaît une baisse de 3,2% des réservations et une progression de 37,8% des mises en vente. Ces chiffres sont de -15,4% et -14,4% en Alsace, et -28,2% et -25,4% en Lorraine.

Durant l'année 2022, avec 40,1 millions de m², les autorisations à la construction de locaux non résidentiels ont augmenté de 5,3% par rapport à l'année précédente.

Sur le secteur de la CAM BTP, la variation de l'ensemble des types de locaux est de -1,35%, dont -10,3% pour l'Alsace, +14,5% pour la Lorraine et -8,8% pour la Franche-Comté.

La surface des locaux commencés en 2022 s'est élevée à 26,3 millions de m² (+5% par rapport à 2021).

Sur le secteur de la CAM BTP, la baisse globale est de 0,4%, dont -14,8% en Lorraine, +11,6% en Alsace et +2,3% en Franche-Comté.

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments augmentent de 9,8%. La hausse des prix sur un an est de 10,8% dans le secteur résidentiel et +8,2% dans le secteur non résidentiel.

Dans les Travaux Publics, l'année 2022 s'achève sur une diminution de la production de 6,4% en euros constants. En effet, même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants de 2,7% cette année, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de sa production réelle.

En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de 3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

Orientés à la hausse en 2021, les effectifs ouvriers permanents stagnent en 2022 (-0,7%) sous l'effet de l'érosion de la production des Travaux Publics et des difficultés de recrutement. Avec une baisse légèrement plus prononcée, le volume des heures travaillées recule au global de 1,1% compte-tenu de la diminution de 1,3% pour les ouvriers permanents et de la stabilisation des heures intérimaires (-0,1%) qui chutent néanmoins en fin d'année (-10,2% sur 3 mois glissants).

L'horizon reste gris car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat électoral se font toujours attendre. Dans ce contexte, une nouvelle érosion de l'activité TP est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants.

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 6,62% pour l'indice FFB à fin décembre 2022, +5,93% pour l'indice BT01 et +7,02% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin novembre 2022. Sur un an, l'ICC augmente de 8,01% à fin novembre 2022.

L'article 12 de la loi n° 2022-1158 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat dispose que pour la fixation des indices de référence des loyers entre le troisième trimestre de l'année 2022 et le deuxième trimestre de l'année 2023, la variation en glissement annuel de l'indice de

référence des loyers ne peut excéder 3,5 %. Il en ressort un indice de 137,6 contre 140,2 sans plafonnement.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. *Les assurances de personnes*

Après une excellente année 2021, l'assurance vie a engrangé en 2022 moins d'épargne de la part des Français, au contraire du Livret A.

En 2022, les dépôts ont excédé de 14,3 milliards d'euros les prestations versées en cas de décès ou de retrait. C'est donc une baisse de près de 40% par rapport aux 23,7 milliards d'euros du cru 2021, le meilleur depuis 2010. Et même par rapport à l'année 2019 - soit avant la pandémie de Covid-19 -, enregistrée à 21,9 milliards d'euros, le résultat de 2022 est aussi en nette diminution.

Le chiffre d'affaires en assurance vie et capitalisation a diminué de 2,86% pour un total de 144,38 milliards d'euros, dont 57,7 milliards en UC (-0,28% par rapport à 2021), ce qui signifie que les supports en euros ont baissé de 4,50%.

Les prestations ont progressé de 3,07%.

Les encours globaux s'élèvent à 1 779 milliards d'euros contre 1 804 milliards en 2021 (-1,43%), dont 464M€ en UC en baisse de 5,30% par rapport à 2021.

En assurance de dommages corporels, l'année 2022 se caractérise par une hausse des cotisations de 5,7% et des prestations versées de 3,0% :

- en santé (frais de soins), les cotisations progressent de 5,9% (+4,8 % en 2021), rythme supérieur à celui des prestations versées (+3,5% après +16,6% en 2021). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 77,1% (-1,8 point par rapport à 2021) ;
- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel), les cotisations augmentent de 5,5% (+4,8% en 2021) soit plus rapidement que les prestations versées (+2,3% après +1,1% en 2021). L'équilibre technique s'améliore également avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 56,4% (-1,7 point par rapport à 2021).

1.1.4.2. Les assurances de biens et de responsabilité

En 2022, les cotisations des assurances de biens et de responsabilité s'établissent à 66,2 milliards d'euros et croissent de 4,7% par rapport à 2021. Cette croissance est plus prononcée pour les assurances de professionnels qui progressent en moyenne de 7,3% sur un an, contre une croissance de 3,2% pour les assurances de particuliers.

L'année 2022 a été ponctuée par des événements climatiques parfois marquants. Elle s'achève avec une sinistralité en hausse de 20,3% par rapport à 2021. La charge des dommages aux biens des particuliers et des professionnels est en hausse respectivement de 33,7% et de 33,4%.

Malgré la reprise des immatriculations de voitures neuves sur le 4^{ème} trimestre (+4,6 %), le marché automobile reste en souffrance en 2022, avec un retrait de 7,8% par rapport à 2021. Dans cet environnement, le parc de véhicules de 1^{ère} catégorie reste quasiment stable (+0,4%). Les cotisations acquises progressent de 2,9% (contre +4,5 % en 2021), avec une croissance plus prononcée pour les contrats flottes (+5,5 %).

Les coûts moyens des réparations continuent leur progression qui s'établit à 10,0% sur un an. Les sinistres liés aux événements climatiques marquent une envolée des coûts (+102,4 % sur l'année). Parallèlement, la croissance sur un an de l'indice du coût des pièces de rechange est très proche (+9,9 %).

De ce fait, le montant des charges de sinistres survenus en 2022 augmente de 14,6%. Cette hausse est légèrement plus marquée pour les véhicules de 1^{ère} catégorie (+16,0%).

En 2022, dans un contexte de fortes tensions inflationnistes et de pénuries de composants, les ventes de voitures neuves ont diminué de 7,7% par rapport à 2021. Par rapport à 2019, la baisse est encore plus marquée (- 30,2%), les immatriculations de véhicules neufs n'ayant pas connu de rebond en 2021 après la forte chute des immatriculations pendant la crise sanitaire. La motorisation électrique confirme sa dynamique et passe au-dessus de la barre des 10 % des ventes de voitures neuves tandis que la part des motorisations thermiques continue de diminuer. Les ventes d'occasion sont également en fort recul (- 13,3 %), au plus bas depuis plus de 20 ans. Ce repli concerne principalement les véhicules les plus récents. L'âge moyen des véhicules échangés sur le marché de l'occasion dépasse désormais les 10 ans. La part des véhicules électriques dans les achats de voitures neuves est assez contrastée dans les onze agglomérations ayant mis en place une Zone à Faibles Emissions.

En 2022, les dommages aux biens des particuliers enregistrent des cotisations qui progressent de 4,2% sur un an. Pour les contrats multirisques habitation, la croissance des cotisations est légèrement inférieure (+4,0%), pour un nombre de contrats qui augmente de +1,8%.

En 2022, les événements climatiques naturels (catastrophes naturelles, tempêtes, grêles, poids de la neige, et sinistres affectant la récolte) représenteraient une charge assurée de près de 10 Md€. L'année a été durement frappée par d'importantes chutes de grêle entre le 1^{er} mai et le 31 juillet, ainsi que par de nombreux feux de forêt entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Par conséquent, la charge des prestations de l'exercice 2022 progresse de 34,7% en dommages aux biens des particuliers.

Les arrêts de catastrophes naturelles ne cessent de croître depuis le début de la décennie et la Caisse Centrale de Réassurance estime un coût entre 2,4 et 2,9 milliards d'euros.

En dommages aux biens des professionnels, le dynamisme des cotisations ne suffit pas à compenser la forte dégradation de la sinistralité. Ce marché progresse de 5,9% en 2022, notamment en risques industriels où la croissance est de 7,8%.

La sinistralité du marché des professionnels a été tout autant impactée que celle du marché des particuliers. Le coût des sinistres survenus croît de 33,4% sur un an.

L'assurance de responsabilité générale croît de 9,7% sur un an.

Malgré le recul de l'activité sur le dernier trimestre, l'année 2022 s'achève avec des cotisations en hausse de 6,6% pour l'assurance construction. Au sein de la branche, les évolutions sont contrastées. Les cotisations RC décennale croissent de 9,7%, tandis que celles des dommages-ouvrages s'affichent en baisse de 2,6%.

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À fin septembre 2022, l'encours de placements financiers des assureurs a atteint 2 425,5 milliards d'euros dont 262,5 Md€ pour les assureurs non vie et 2 163 Md€ pour les assureurs vie (dont 447,3Md€ en UC). Le volume total des placements diminue de 63 Md€ sous l'effet de la baisse des marchés financiers et de la hausse des taux. Cette baisse provient en quasi-totalité de la dépréciation des actions (-10,6 Md€, soit -2,4%) et des obligations (-59,8 Md€, soit - 4,5%).

La proportion par natures d'actifs est la suivante (en millions d'euros):

Actions	436,2
Obligations	1 274,3
Immobilier	214,8
Monétaires	164,6
Autres	335,7
Au total	2 425,5

1.2. ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE

1.2.1. LES TRAVAUX DE LA SGAM BTP

La SGAM BTP réunit la SMABTP, la SMAvie, l'AUXILIAIRE, l'AUXILIAIRE VIE et la CAM BTP. Son objet est de nouer entre ses affiliées des liens de solidarité et de collaboration durables ; elle est le lieu d'élaboration des solutions d'assurance destinées aux entreprises du BTP.

La SGAM btp est depuis 2017 un groupe prudentiel au sens de la directive solvabilité 2.

En 2022, la gamme de produits élaborés dans le cadre de la SGAM btp comportait :

- un produit Bris de machines
- des contrats destinés aux constructeurs de maisons individuelles et aux maîtres d'œuvre (architectes et bureaux d'études)
- un produit RC-RD destiné aux artisans des Travaux-Publics
- un produit RC-RD pour les artisans du Bâtiment
- un produit RC-RD pour les entreprises du Bâtiment
- une gamme de produits automobiles destinés aux entreprises du BTP
- un contrat de protection juridique pour les professionnels
- un contrat de Responsabilité Civile dit de deuxième ligne pour augmenter le niveau de garantie des contrats de Responsabilité Décennale et RC destinés aux entreprises

Le programme commun de réassurance applicable a été reconduit et placé au-delà des priorités de la SMABTP pour les différents risques. La CAM BTP et sa filiale ACTE iard bénéficient de traités sous-jacents placés auprès de la SMABTP au-delà de leurs propres priorités et à due concurrence de celles de cette dernière. Ce programme de réassurance permet à la CAM BTP et à sa filiale ACTE iard de contenir leurs coûts de cession.

La CAM BTP a souscrit en début d'année 2021 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 16,67M€.

Le plan stratégique pour la période 2021-2023 prévoit le développement de nouveaux contrats de la gamme commune (en particulier les contrats de chantier) et la recherche d'économies en matière de gestion de sinistres.

1.2.2. ACTIVITÉ COMMERCIALE

En 2022, malgré de moindres effectifs commerciaux, le niveau d'activité commerciale de la Mutuelle a permis de réaliser un volume d'affaires nouvelles de 6,99M€ en valeur annualisée (cotisation annuelle d'un contrat souscrit) contre 6,56M€ en 2021, soit une augmentation de 6,68%.

Les polices « permanentes » représentent 3,01M€, pour un objectif de 3,25M€, soit un niveau d'atteinte de 92,64%, en augmentation de 20,2 points par rapport à 2021.

Le niveau des résiliations du fait du client sur l'ensemble de l'année 2022 est en diminution de 25,30% et s'élève à 1,18M€.

La valeur annualisée du portefeuille de polices permanentes progresse de 6,84%.

La production en polices ponctuelles (dommages ouvrage) s'élève à 3,98M€ contre 4,20M€ en 2021 (-5,21%).

Les primes acquises de la CAM BTP se répartissent entre affaires directes (58,57% en 2022 contre 58,85% en 2021) et réassurance acceptée (41,43% en 2022 contre 41,15% en 2021).

Les différentes branches d'activité en affaires directes se répartissent comme suit (en %) :

Branche	Primes 2022	Primes 2021	Variation en points
Dommages corporels	16,04	14,10	+ 13,80%
Automobile	12,91	13,13	- 1,69%
Dommages aux biens	9,71	9,56	+ 1,56%
Responsabilité civile générale	12,68	12,12	+ 4,67%
Construction garanties obligatoires	31,02	32,92	- 5,77%
Construction garanties facultatives	11,99	12,48	- 3,93%
Autres branches (PJ, pertes pécuniaires diverses, assistance, transport)	5,64	5,69	- 0,84%
Total	100,00	100,00	

Les branches gérées en répartition représentent 52,93% des primes acquises des affaires directes contre 52,98% en 2021 (-0,04 points).

1.2.3. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAM. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

En 2022, le volume total des placements nets ressort à 907,36M€ (hors trésorerie), contre 860,57M€ en 2021 soit une augmentation de 5,44%.

Le total des comptes à terme et comptes sur livrets émis par des grandes banques françaises représente un total de 0,13M€ contre 68,86M€ en 2021. Les comptes sur livrets représentent ainsi 0,13M€ à fin 2022 contre 21,86M€ l'année précédente. Les comptes à terme ont tous été remboursés pour un total de 47,00M€ et il n'y a pas eu de nouvelles souscriptions en raison de la baisse des conditions financières.

Le total de la trésorerie est de 3,39M€, contre 31,82M€ au 31/12/2021.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnels Spécialisés (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 29,78M€ contre 12,89M€ à fin 2021. Au global, le niveau des FPS est de 46,45M€ contre 23,06M€ en 2021.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs. Ces cessions ont dégagé un résultat net de 9,97M€ (+8,49M€ en 2021).

La variation des différences sur prix de remboursement nettes est de +0,46M€ (+0,20M€ en 2021).

Les opérations d'inventaire et d'analyse des conditions de dépréciation des actifs financiers ont abouti à une augmentation du stock de provisions pour dépréciations de 29,51% qui s'élève à 2,42M€. Cette progression est modérée eu égard aux évolutions défavorables des marchés financiers.

À la fin de l'exercice, le portefeuille présente des plus-values latentes totales de 122,48M€ soit 11,46% du total du portefeuille financier, contre 208,36M€ et 19,49% à fin 2021. Les plus-values latentes sur les participations (filiales) représentent 57,28M€ contre 54,19M€ à fin 2021.

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances applicables en 2022.

À fin 2022, le parc immobilier est composé d'immeubles de placement détenus en direct pour une valeur nette comptable de 16,73M€ (-2,61%), de parts de SCI ou OPCI (dont la SCI Foncière Camacte) pour 78,05M€ (+1,94%) et d'immeubles d'exploitation pour 5,73M€ (-9,66%), soit un total de 100,52M€ (100,09M€ à fin 2021). Ces actifs ont une valeur de réalisation de 134,44M€ (133,12M€ à fin 2021). La poche immobilière représente 13,04% de la valeur de l'ensemble des actifs au 31/12/2022 (12,45% à fin 2021).

La SCI Foncière CAMACTE est détenue à hauteur de 85% par la CAM BTP et 15% par sa filiale ACTE iard. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 74,92M€ (-2,08% par rapport à fin 2021). L'immeuble de Nice libéré en tout début d'année 2021 a fait l'objet de travaux de rénovation pour être offert de nouveau à la location en 2023. Les pénalités pour sortie anticipée versées par le locataire sortant ont permis de maintenir le niveau des loyers en 2022.

Les perspectives en matière de placement immobilier dans les locaux professionnels et tertiaires seront impactées par les conséquences de la crise économique et la généralisation du télétravail qui a déjà conduit de nombreuses entreprises à revoir leur modèle organisationnel. La CAM BTP reste attentive à ces évolutions.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le stock de provisions pour dépréciation de la poche R343-10 s'élève à 2,42M€ à fin 2022 contre 1,87M€ à fin 2021. Bien que la valeur de réalisation des actifs obligataires ait fortement diminué en 2022 du fait de la remontée de la courbe des taux d'intérêts, aucune PDD n'a été dotée au titre des actifs relevant de l'article R343-9 puisqu'aucun défaut n'a été constaté parmi les émetteurs.

Le portefeuille des titres classés en R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à constater de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Les amortissements des composantes du siège du Groupe sont de 0,52M€ contre 0,55M€ en 2021.

Les loyers intra-groupe s'élèvent quant à eux à 0,94M€ contre 0,88M€ en 2021.

Les revenus obligataires passent de 3,22M€ à 4,46M€, soit une progression de 38,53%. Après jeu des différences de prix d'achat et cession des obligations (surcotes-décotes), les revenus fixes s'élèvent à 4,92M€ contre 3,41M€ à fin 2021.

Les autres revenus sur titres ont progressé de 9,25% à 7,47M€ (6,84M€ à fin 2021). Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE se sont élevés à 0,87M€ en 2022 contre 0,85M€ en 2021, et ceux en provenance de SCPI ou OPCI à 0,51M€ contre 0,40M€ à fin 2021.

Au total, les produits des placements y compris produits financiers sur acceptations, hors plus-values sur réalisations, produits des différences de prix de remboursement à percevoir et reprises de PDD, ont augmenté de 20,88% et ressortent à 12,39M€ (10,25M€ à fin 2021).

Avant jeu des reprises et provisions pour dépréciation, le résultat financier est de 20,60M€ contre 16,71M€ à fin 2021.

Le résultat financier net 2022, y compris variation des provisions, est de 20,05M€, contre 18,02M€ en 2021 soit une progression de 11,28% provenant essentiellement du niveau supérieur des plus-values réalisées et des revenus obligataires.

Perspectives :

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Suite à la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires:

- Le règlement SFDR¹, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG² envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte);
- Le règlement Taxonomie³, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « **trio** » **risque/rendement/durabilité** et il convient d'intégrer ce 3^{ème} critère dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,

¹ Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » qui a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits financiers ou qui prodiguent des conseils sur ces produits.

² sigle international utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

³ référentiel de classement des activités économiques en fonction de leur durabilité ; vise à orienter les flux de capitaux vers des activités qui contribuent à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réalisation de l'Accord de Paris.

- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil d'Administration de la CAM BTP de décembre 2022 et verront leurs premiers effets dès 2023.

1.2.4. COMMUNICATION

En 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CMACTE devient Groupe CAM afin de mettre l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques sont créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés ne sont pas modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes de la CAM BTP.

Cette nouvelle identité de marque a été dévoilée à partir d'avril 2022 au travers d'un événement digital, concomitamment à la mise en service d'un nouveau site internet, puis de rencontres locales avec les sociétaires là où la CAM BTP est installée.

La CAM BTP renforce sa présence dans les médias et les réseaux sociaux et développe également une communication de conseils juridiques et techniques : un webinaire consacré à la RE 2020 et au « décret tertiaire » a ainsi eu lieu en janvier 2023.

1.2.5. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs de l'ensemble du Groupe CAM au 31 décembre 2022 sont de 229 salariés (228 à fin 2021).

L'effectif de la CAM BTP est de 34 salariés comme à fin 2021.

Examinons à présent les résultats et les comptes de votre Mutuelle pour l'exercice 2022.

1.3. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats de la CAM BTP au 31 décembre 2022, comparés à ceux de 2021, sont donnés par le tableau ci-après.

La CAM BTP est adhérente de la SGAM BTP qui combine en 2022 un périmètre composé de l'Auxiliaire, l'Auxiliaire Vie, la CAM BTP, la SMABTP, la SMAVie ainsi que leurs filiales.

Chaque Mutuelle adhérente est dispensée de combinaison ou consolidation depuis l'exercice 2007.

Le résultat comptable de la CAM BTP net d'impôt sur les sociétés ressort à 12,47M€ en 2022 contre 15,86M€ en 2021.

En millions d'euros	2022	2021
• Résultat avant Impôt sur les sociétés et Participation des salariés	12,47	24,91
• Impôt sur les sociétés	0,00	8,59
• Participation des salariés(*)	0,00	0,46
RÉSULTAT COMPTABLE NET DE LA CAM BTP	12,47	15,86

(*) hors charges sociales et fiscales

Nous exposons ci-après les éléments du compte de résultat et du bilan.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat se compose du compte technique comprenant les opérations d'assurance, et du compte non technique intégrant les opérations exceptionnelles ou ne relevant pas de l'exploitation courante.

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Cotisations

Les cotisations émises nettes d'annulations courantes s'élèvent à 127,08M€ contre 124,21M€ en 2021, soit une augmentation de 2,31%.

Après intervention des cotisations à émettre nettes de primes à annuler, des provisions pour primes non acquises et des provisions pour risques en cours, les cotisations acquises à l'exercice avant réassurance, y compris les acceptations, ressortent à 128,10M€ en 2022, contre 124,42M€ en 2021, ce qui correspond à une hausse de 2,96%.

Les cotisations acquises à l'exercice, nettes de réassurance, ressortent à 118,68M€ en 2022 contre 116,11M€ en 2021, soit une augmentation de 2,22%. Le niveau des primes cédées aux réassureurs en 2022 est en hausse de 13,31% et s'élève à 9,41M€. Le programme de réassurance pour 2022 s'est traduit par une hausse des tarifs des réassureurs par rapport à 2021, entre +5,4% et +11,9% selon les garanties, soit +7,8% en moyenne.

Les cotisations acquises « affaires directes » nettes d'annulations et de variation des provisions de primes, proviennent directement de l'activité de la CAM BTP : elles passent de 73,22M€ en 2021 à 75,03M€ en 2022, soit une augmentation de 2,47%.

Rappelons que l'exercice 2021 avait été marqué par des régularisations à la hausse des cotisations car la baisse de l'activité du BTP en 2020 avait été moins marquée qu'anticipé. Hors ces régularisations, la hausse des cotisations affaires directes serait de 9%.

Les cotisations acquises provenant des acceptations passent de 51,19M€ à 53,07M€. Les principaux éléments qui les composent sont :

- les cotisations acceptées provenant d'ACTE IARD, pour 13,38M€ (+5,13%); elles correspondent principalement à l'application du traité de réassurance en quote-part construction pour 13,36M€ qui étaient de 12,71M€ en 2021 ;
- les cotisations acceptées de BTP Prévoyance (groupe PRO BTP) dans le cadre du traité de réassurance des risques sociaux du BTP, qui sont de 37,73M€ contre 36,41M€ en 2021, soit une progression de 3,62% ;
- les cotisations acceptées de SMA SA qui sont de 1,77M€ contre 1,64M€ en 2021, soit une progression de 8,04% ;

La CAM BTP est sortie du programme de réassurance de PROTEC BTP, ce qui a donné lieu à une commutation avec la cédante. Les primes acceptées en 2021 étaient de 0,23M€.

Charge de sinistres

La charge de sinistres brute totale, avant réassurance, ressort à 123,91M€ en 2022 contre 88,32M€ en 2021, en hausse de 40,29%. Cette progression importante, par rapport à une année 2021 à sinistralité modérée, est essentiellement due à trois éléments :

- un sinistre incendie d'une ampleur exceptionnelle touchant une scierie, survenu durant l'été et dont la charge en principal est estimée à 11,95M€,
- aux malis concernant des sinistres importants ouverts antérieurement à l'exercice,
- à 8 tempêtes avec chutes de grêle représentant environ 400 dossiers.

La charge de sinistres des acceptations a progressé de 14,17% pour atteindre 44,69M€, dont +3,84M€ pour les acceptations ACTE IARD, +1,32M€ pour BTP Prévoyance et +0,27M€ pour SMA SA. La charge des sinistres PROTEC BTP représentait 0,23M€ en 2021.

La charge de prestations des affaires directes est de 79,26M€, contre 49,33M€ en 2021, soit une hausse de 60,68%. Alors qu'en 2021, la société avait une charge des sinistres importants (supérieurs à 0,23M€) de l'ordre de 5,90M€ pour 12 sinistres déclarés dans l'exercice, ce sont 7 sinistres qui ont été déclarés en 2022 pour une charge de 14,45M€ (dont le sinistre incendie évoqué ci-dessus). Les sinistres antérieurs ont représenté une charge de 14,88M€ sur l'exercice 2022 contre 0,14M€ sur 2021.

La charge de sinistres indiquée au compte de résultat comprend les frais de gestion des sinistres (internes et externes) pour 12,02M€ (contre 12,17M€ en 2021), dont 6,06M€ (6,50M€ en 2021) correspondent aux frais internes répartis conformément aux dispositions du plan comptable d'assurance.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 108,33M€ en 2022, contre 90,85M€ en 2021, soit une augmentation de 19,23%.

La charge des cessions de sinistres aux réassureurs a représenté un bénéfice au profit de la CAM BTP avec un transfert de 15,58M€.

Produits des placements alloués

Les produits financiers sont affectés au compte non technique conformément au plan comptable des assurances. Une partie, représentant les produits financiers générés par les provisions techniques, est allouée au compte technique en fonction du rapport provisions techniques nettes de réassurance / provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres. Les résultats financiers sont détaillés dans le compte non technique.

Les produits des placements alloués au compte technique sont de 13,14M€, contre 11,88M€ en 2021, conséquence de la hausse globale des produits financiers et du niveau des provisions techniques.

Autres produits et charges techniques - frais généraux

Les autres produits techniques, de 0,26M€, sont en baisse de 0,36% par rapport à 2021; il s'agit des frais accessoires perçus à l'occasion des émissions des avis d'échéance dont le volume est directement lié aux modalités de règlement des cotisations par les sociétaires.

Les frais généraux sont affectés selon leur destination, conformément au plan comptable, et non selon leur nature.

Pour l'ensemble du groupe, les frais de gestion directs totaux (hors commissions versées aux courtiers et nets de frais accessoires) représentent 27,21M€ contre 25,23M€ en 2021, en augmentation de 7,84%. Les frais de gestion sont affectés aux sociétés du groupe selon des clés de répartition tenant compte, entre autres, du volume d'affaires réalisées, des sinistres traités, des effectifs affectés à l'activité de chaque entité.

Les commissions, essentiellement versées aux courtiers, sont de 12,20M€ pour le groupe, en hausse de 10,07%, liée à la progression des primes émises des filiales ACTE IARD et ACTE VIE.

Pour la CAM BTP, la répartition des frais généraux sur affaires directes par destination, hors commissions, conformément au plan comptable de l'assurance, est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021	Δ
• Charges internes de sinistres	6,06	6,50	- 6,68%
• Charges d'acquisition	7,29	6,43	+ 13,30%
• Charges d'administration	0,59	0,61	- 3,28%
• Autres charges techniques	1,13	0,98	+ 15,12%
• Charges financières internes	0,57	0,53	+ 7,60%
TOTAL	15,63	15,04	+ 3,92%

Les frais sur acceptations s'élèvent à 11,23M€, en augmentation de 2,09% par rapport à fin 2021. Ce poste représente les commissions de réassurance versées aux cédants. Les commissions versées à BTP Prévoyance augmentent de 0,70% et représentent 7,10M€. Le volume de commissions versées en 2022 au titre du traité construction en quote-part avec ACTE iard est de 4,14M€, en progression de 5,15%. Le résultat de ce traité représente une perte pour la CAM BTP de 3,44M€, qui pourra être compensée par le versement de dividendes par ACTE IARD si son assemblée générale en décide ainsi.

Il n'y a plus de commissions versées à PROTEC BTP suite à l'opération de commutation du traité. Elles étaient de 0,05M€ à fin 2021.

Les commissions reçues des réassureurs sont de 0,86M€, en hausse de 66,21% par rapport à 2021.

Le rapport Frais de gestion nets de commissions reçues des réassureurs/Cotisations émises totales nettes de cessions est de 21,90% contre 21,98% en 2021. Ce ratio est de 22,42% sur les affaires directes, en diminution de 0,10 point par rapport à 2021.

Résultat de la réassurance cédée

L'application des programmes de réassurance cédée permet à la CAM BTP de transférer une charge nette de 7,03M€ à ses réassureurs contre un transfert de bénéfice de 10,32M€ à fin 2021.

Le résultat technique est un excédent de 4,35M€ contre 18,75M€ en 2021.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Produits financiers

Les produits des placements passent de 24,05M€ à 26,50M€ en 2022 et se décomposent comme suit :

Les revenus des placements (loyers des immeubles, dividendes, coupons des obligations) passent de 9,88M€ à 12,03M€ soit une augmentation de 21,68%. Les investissements en titres obligataires réalisés en 2022 à des taux désormais positifs permettent de gonfler la poche moins risquée et de dégager plus de revenus récurrents.

Les « autres produits de placements » passent de 3,71M€ à 2,41M€. Outre des reprises de provisions sur placements pour 1,87M€, ce poste comprend 0,17M€ de différences sur prix de remboursement des obligations à percevoir et d'autres produits financiers pour 0,37M€. Pour mémoire, en 2021, les reprises de provisions pour dépréciation durables s'élevaient à 3,17M€.

Les profits de réalisation des placements sont de 12,06M€ contre 10,46M€ en 2021. La société a arbitré plus de lignes d'actifs sur l'exercice.

Les charges de placements sont de 6,45M€, contre 6,03M€ en 2021 et s'analysent comme suit :

Les pertes provenant de la réalisation des placements sont de 2,09M€ contre 1,97M€ en 2021.

Les frais de gestion internes et externes de placement passent de 1,04M€ à 1,05M€, soit une augmentation de 1,13%. Les frais de gestion sur titres ont diminué de 71%. Les frais d'entretien des immeubles ont progressé de 23,25%. Les frais de gestion internes ont quant à eux augmenté de 7,60%.

Les autres charges de placements, qui ressortent à 3,31M€, contre 3,03M€ en 2021, comprennent :

- les amortissements et provisions pour dépréciation des immeubles pour 1,18M€ en diminution de 0,67% par rapport à 2021. Rappelons que le siège du Groupe acquis en 2008 fait l'objet d'amortissements annuels à hauteur de 0,52M€. En contrepartie, on trouve des produits financiers correspondant aux loyers intra-groupe et au loyer fictif supporté par la CAM BTP pour l'utilisation de ce bien pour son exploitation (0,94M€ contre 0,88M€ à fin 2021).
- les différences de prix de remboursement des obligations pour 0,29M€ contre 0,03M€ en 2021
- et les provisions pour dépréciation des obligations, actions et parts d'OPCVM pour un montant de 2,42M€ ; rappelons que le stock de PDD s'élevait à 1,87M€ à fin 2021, la variation des PDD sur l'exercice représente donc une dotation nette de 0,55M€.

Le résultat financier ressort donc à 20,05M€ contre 18,02M€ à fin 2021.

Divers

Le compte non technique comprend entre autres les éléments courants et exceptionnels non liés à l'activité d'assurance de la Société.

Les autres produits non techniques qui sont de 0,14M€ diminuent de 1,68% par rapport à 2021. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles (0,05M€ et -1,20%) ou de distribution de produits connexes à l'assurance dont des services d'assistance (0,06M€ et +3,04%).

Les autres charges non techniques sont nulles contre 0,14M€ en 2021, représentant les charges sociales et fiscales de la participation des salariés.

Les produits exceptionnels, de 1,16M€ (+1,11M€ par rapport 2021) correspondent entre autres :

- au remboursement par ACTE VIE de la subvention valant abandon de créance reçue par elle en 1990 et exigible par la CAM BTP suite à retour à meilleure fortune, pour un montant de 0,53M€ ;
- aux chèques émis non débités pour un montant de 0,61M€ ; une partie de ceux-ci avaient déjà supporté l'impôt sur les sociétés durant les exercices précédents.

Les charges exceptionnelles sont de 0,08M€, en hausse de 0,06M€ par rapport à 2021. Ce poste correspond entre autres à des différences de règlement de primes de quelques centimes, à divers frais exceptionnels et à des provisions pour médailles du travail et pour litiges.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant négatif de 32,11M€ contre +6,44M€ en 2021. Le gain d'impôt théorique qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 8,79M€ contre une charge de 1,76M€ en 2021.

Une participation des salariés de 0,46M€ (hors charges sociales et fiscales) avait été attribuée en 2021. Le montant total y compris charges sociales et fiscales s'élevait à 0,60M€.

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration était bénéficiaire de 40,49M€ à fin 2021 et représente un déficit de 31,47M€ en 2022.

La CAM BTP dégage un déficit fiscal de 22,23M€ qui ne donne pas lieu à versement d'impôt sur les sociétés contrairement à 2021 qui avait conduit à un impôt de 8,59M€.

ACTE IARD dégage également un résultat fiscal déficitaire de 9,24M€ et bénéficie du report en arrière du déficit fiscal de l'intégration à hauteur de 1,00M€, ce qui lui procure un gain d'impôt de 0,27M€. ACTE IARD avait payé un impôt de 2,46M€ en 2021.

Le résultat comptable de l'exercice ressort à 12,47M€, contre 15,86M€ en 2021.

Compte-tenu d'un report à nouveau à l'ouverture de l'exercice de 0,27M€ et du résultat de l'exercice, nous vous proposons d'affecter un total de 12,74M€ aux réserves libres et au report à nouveau selon la répartition suivante :

• Réserve responsabilité décennale	5 500 000,00
• Réserve incendie	1 300 000,00
• Réserve automobile	1 700 000,00
• Réserve responsabilité civile	4 000 000,00
• Report à nouveau	236 132,17
TOTAL	12 736 132,17

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 983,57M€ contre 938,07M€ en 2021.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements nets, hors livrets et comptes rémunérés ressort à 907,36M€, contre 860,57M€ en 2021, soit une hausse de 5,44%.

Le volume des placements rapporté aux provisions techniques passe de 149,81% à 146,22%.

Les terrains et constructions nets d'amortissements et provisions pour dépréciation passent de 100,09M€ à 100,52M€ en 2022. Il n'y a pas eu d'acquisitions en 2022.

La société possède ainsi en direct 10 biens immobiliers de placement pour une valeur nette comptable de 16,73M€ (-2,61%) et 3 immeubles d'exploitation pour 5,73M€ (-9,66%).

La part de la CAM BTP dans la SCI Foncière CAMACTE s'élève à 64,70M€ stable par rapport à 2021.

La société possède des parts d'autres SCI et OPCI pour une valeur nette de 13,35M€ (+12,52%).

La part de l'immobilier dans les placements représente 11,08% des placements contre 11,63% en 2021.

Les placements dans des entreprises liées passent de 132,93M€ à 139,35M€. Pour un montant de 121,90M€ (+5,56% par rapport à 2021), il s'agit des avances d'espèces de la CAM BTP à ACTE iard en représentation de ses engagements techniques dans le cadre du traité de réassurance en quote-part construction.

Les autres placements avant provisions pour dépréciation, de 645,25M€ contre 605,05M€ en 2021, comprennent les obligations cotées, à hauteur de 300,55M€ (+37,94%), des actions et titres cotés pour 15,07M€ (-6,40%), des parts d'OPCVM pour 314,23M€ (+2,81%), des titres non cotés pour 6,11M€ (stable), d'autres titres pour 9,30M€ (-24,61%). Il n'y a plus de dépôts auprès d'établissements de crédit (47,00M€ en 2021).

Ces placements font l'objet de provisions pour dépréciation dont le stock est de 2,42M€ à comparer avec 1,87M€ en 2021.

Après provisions pour dépréciation durable, les autres placements nets sont de 642,83M€ contre 603,18M€ en 2021.

Le poste « créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes », ressort à 24,67M€, en augmentation de 1,22% par rapport à 2021. Il s'agit des espèces déposées auprès des groupements de co-réassurance construction pour 1,08M€, ainsi que des dépôts espèces constitués dans le cadre du nouveau traité de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance (23,59M€ et +1,23% par rapport à 2021).

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ressort à 28,93M€ contre 16,81M€ en 2021.

Le volume des créances est de 40,23M€ contre 26,37M€ en 2021 et se décompose comme suit.

La ligne « primes restant à émettre » comprend le solde des primes acquises non émises pour 18,77M€ (17,01M€ à fin 2021) et des cotisations à annuler pour 5,86M€ (5,41M€ à fin 2021), soit un montant net de 12,91M€ (11,60M€ à fin 2021). Le volume des cotisations à annuler a légèrement augmenté en raison de la progression des primes émises et créances en résultant.

Les créances sur les assurés ressortent à 8,37M€ contre 8,49M€ en 2021, soit une diminution de 1,42%.

Les créances douteuses atteignent 0,68M€ contre 0,61M€ à fin 2021.

Les mesures de soutien à l'économie de 2020 ont permis aux entreprises de résister aux difficultés de paiement et le nombre de procédures collectives qui avait fortement baissé retrouve progressivement un niveau d'avant crise sanitaire, tout en restant toujours en deçà de celui de 2019. A la CAM BTP, le nombre de production de créances passe de 32 à 62 en 2022. Le montant moyen des créances a diminué de 21,84% en raison d'une défaillance significative en tout début d'année 2021 (76K€), représentant à elle seule un tiers du total.

Les créances nées d'opérations de réassurance passent de 3,86M€ à 4,09M€ en 2022. Les créances de réassurance acceptée en provenance de BTP Prévoyance et des anciens groupements construction restent stables à 1,33M€. Les créances de réassurance cédée passent de 2,53M€ à 2,76M€.

Les autres créances qui s'élèvent à 14,86M€ contre 2,42M€ en 2021, s'analysent comme suit :

Les créances de personnel de 0,11M€ diminuent de 30,55%.

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques », proche de zéro à fin 2021, est de 10,84M€ à fin 2022. Il représente principalement le montant des acomptes d'impôt sur les sociétés versés par l'intégration fiscale (10,46M€) et la créance d'impôt sur le report en arrière des déficits (0,27M€).

Le poste débiteurs divers est de 3,91M€ contre 2,27M€ en 2021. Les comptes courants internes avec les entités du Groupe CAM présentent un solde global de 1,15M€ (-0,13% par rapport à fin 2021).

Les autres actifs comprennent les actifs corporels d'exploitation dont principalement les matériels de bureau et quelques matériels informatiques, le cœur du système d'information du Groupe étant la propriété du GIE CAMACTE.

Les comptes courants et caisse sont de 3,39M€ contre 31,82M€ en 2021. Ce poste correspond à hauteur de 2,08M€ à la trésorerie liée aux encaissements de fin d'année sur les cotisations à effet du 1er janvier 2023 et non placée au 31/12 (9,19M€ à fin 2021) et pour 0,13M€ à des comptes sur livrets. Ces derniers étaient de 21,86M€ à fin 2021.

Les comptes de régularisation à l'actif du bilan dont le solde ressort à 3,53M€, se composent notamment, à hauteur de 2,66M€ des coupons courus non échus, de charges payées d'avance et produits à recevoir pour 0,08M€ et enfin pour 0,79M€ de la décote des obligations lors de leur achat.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres passent de 311,26M€ en 2021 à 323,73M€, soit une augmentation de 4,01%.

L'augmentation des capitaux propres provient en totalité du résultat de l'exercice 2022.

Les provisions techniques passent de 589,01M€ à 620,63M€, soit une progression de 5,37% résultant d'une augmentation de 8,79M€ en assurance construction, +17,50M€ en hors construction et +5,33M€ en acceptations.

Le stock de provisions pour sinistres non encore manifestés de la CAM BTP (affaires directes) ressort à 147,28M€, contre 147,75M€ en 2021, soit une diminution de 0,32%.

Le stock de provisions pour risques et charges est de 0,53M€, en augmentation de 2,53% par rapport à 2021.

Les autres dettes, qui étaient de 36,87M€ en 2021, sont de 38,63M€ en 2022. Cette rubrique comprend les soldes créditeurs des comptes clients pour 10,48M€ (+2,83% par rapport à 2021), des réassureurs pour 18,38M€ (+24,13%), du personnel pour 0,26M€ (-62,35% en raison de la provision pour participation aux bénéfices de 2021), de l'État et des organismes de sécurité sociale pour 0,50M€ (-5,13M€ dont -4,91M€ au titre de la dette liée à l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021), des créanciers divers pour 9,01M€ (+62,27%).

Le poste « État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » correspond aux dettes sociales et fiscales à la clôture de l'exercice ainsi que les charges fiscales et sociales à payer sur opérations d'inventaire.

Le poste créanciers divers correspond pour 6,24M€ aux comptes courants internes au Groupe CAM et pour le solde à des comptes de tiers divers. Il était de 3,78M€ à fin 2021.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de 0,06M€ contre 0,41M€ en 2021.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 0,20M€ à fin 2022 contre 0,04M€ à fin 2021.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance. Conformément à l'analyse de la Commission juridique fiscale et de la concurrence de la Fédération Française de l'Assurance (Cir-Jur-88/2017) relative à l'application de ces dispositions par les sociétés d'assurance, les obligations relatives aux délais de paiement imposées par le décret du 27 novembre 2015 et l'arrêté du 20 mars 2017 ne trouvent pas à s'appliquer aux opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

La CAM BTP est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien ses opérations d'assurance, aussi le tableau ci-dessous ne présente que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	2	0	4	6
Montant total des factures concernées	0	0	5 175,60	0	5 924,78	11 100,38
% du montant total des achats de l'exercice	0	0	0,21	0	0,24	0,44

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	707	52	6	2	7	67
Montant total des factures concernées	2 320 822,21	128 210,86	10 733,40	15 870,14	30 810,18	185 624,58
% du montant total des achats de l'exercice	92,59	5,12	0,43	0,63	1,23	7,41

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

1.3.3. ANALYSE DES PRINCIPALES BRANCHES EXPLOITÉES

1.3.3.1. RAPPORT SINISTRES / COTISATIONS (S/C)

Le rapport global Sinistres / Cotisations hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 1,07 au 31 décembre 2022, contre 0,61 à fin 2021.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 1,16 en 2022 contre 0,69 en 2021.

Rappelons qu'afin de rester très proches des notions comptables, les rapports S/C indiqués ont été calculés sur la base des résultats d'exploitation par branche tels qu'ils figurent sur l'état C 1.

Le plan comptable a introduit dans la charge de sinistres les frais de gestion internes, correspondant pour l'essentiel aux frais des services de sinistres. Les rapports S/C prennent en compte l'ensemble de ces frais de gestion.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des cotisations et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de cotisations et de provisions techniques. Ainsi le volume des produits des placements alloués au compte de résultat technique est de 13,14M€ à fin 2022 contre 11,88M€ en 2021.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

La branche Automobile représente un volume de cotisations acquises à l'exercice de 9,69M€ contre 9,62M€ en 2021, soit une augmentation de 0,74%.

Le nombre de véhicules assurés à la fin de l'exercice a baissé de 0,65% à 23 389 unités. Le nombre de véhicules particuliers diminue de 0,96% à 3 192 unités et celui des véhicules professionnels baisse de 0,60% à 20 197 unités.

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,63M€ en 2022 (+2,65% par rapport à 2021). Parmi cette production près de 54% a été réalisé sur des contrats flottes (48% en 2021).

La charge des prestations passe de 7,95M€ en 2021 à 12,92M€ en 2022, soit une hausse de 62,39%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a augmenté de 4,62% entre 2022 et 2021.

Un sinistre important (d'un montant unitaire supérieur à 230K€) a été déclaré en 2022 contre deux en 2021. Il en résulte une charge de 0,64M€ (0,76M€ en 2021). Les sinistres importants antérieurs ont donné lieu à malis pour 3,32M€ (1,15M€ de bonis en 2021). Il s'agit principalement de sinistres corporels constatant une aggravation de l'état de santé de la victime.

Le rapport S/C, tel que défini ci-avant, ressort à 1,33 en 2022 contre 0,83 en 2021. Le ratio combiné est quant à lui de 1,45 contre 0,93 à fin 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,51M€ au niveau de résultat technique contre 0,46M€ à fin 2021.

Les réassureurs reçoivent une perte technique de 0,67M€ contre un bénéfice de 2,50M€ à fin 2021.

Le résultat technique est une perte de 3,17M€ en 2022 contre -1,34M€ en 2021.

1.3.3.3. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Les affaires nouvelles réalisées en 2022 sont de 0,73M€ (+0,63M€ par rapport à 2021 et au titre d'un seul contrat). Il convient d'y ajouter une quote-part (40%) des contrats « Globale », regroupant des garanties RC et RD, soit 0,45M€ contre 0,47M€ en 2021.

Le total des affaires nouvelles est donc de 1,18M€ en hausse de 107,28% par rapport à 2021.

Les cotisations acquises de la branche Responsabilité Civile Générale ressortent à 9,51M€ en 2022 contre 8,87M€ en 2021, soit une hausse de 7,26%.

La charge des prestations passe de 5,15M€ en 2021 à 6,56M€ en 2022, soit une augmentation de 27,36%. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a augmenté de 3,66% contre +4,95% en 2021.

Un sinistre important a été déclaré en 2022 pour 0,26M€ contre aucun en 2021. Des malis sur sinistres importants ont été enregistrés pour 0,08M€ contre des bonis de 2,64M€ en 2021.

Le rapport S/C est de 0,69 contre 0,58 à fin 2021. Le ratio combiné est de 0,80 contre 0,68 à fin 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,34M€ au niveau de résultat technique contre 1,19M€ à fin 2021.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,26M€ contre 2,27M€ à fin 2021.

Le résultat technique de la branche est un excédent de 1,95M€ contre 1,74M€ en 2021.

1.3.3.4. DOMMAGES AUX BIENS

Cette catégorie regroupe les contrats Multirisques Habitation (Dommages aux biens particuliers), Incendie de Chantier, Incendie Professionnel et Bris de Machine (Dommages aux biens professionnels).

Les affaires nouvelles de la CAM BTP dans cette branche ont été de 0,46M€ en 2022 contre 0,43M€ en 2021.

Le portefeuille de contrats de risques de particuliers représente désormais 1,83M€ contre 1,70M€ en 2021 et celui des professionnels 6,09M€ (+6,50%).

Les cotisations acquises pour cet ensemble sont de 7,28M€ en 2022, contre 7,00M€ en 2021 soit une augmentation de 4,07%.

La charge des prestations ressort à 17,51M€ contre 2,85M€ en 2021, soit une augmentation de 14,66M€. Les risques de particuliers voient leur sinistralité augmenter de 0,89M€ et celle des professionnels 13,76M€. Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a augmenté de 12,29% notamment en raison des événements de grêle survenus durant l'été.

Deux sinistres importants ont été déclarés dans cette branche en 2022 pour 12,46M€ contre un de 0,28M€ en 2021. Parmi ces deux sinistres figure le plus important qu'ait connu la CAM BTP jusqu'à ce jour, soit un incendie d'une scierie évalué pour 11,95M€ à fin 2021.

Des malis de 0,04M€ avaient été enregistrés en 2021 au titre des sinistres importants, ce qui n'est pas le cas en 2022.

Le rapport S/C de l'ensemble Dommages aux biens est ainsi de 2,40 contre 0,41 en 2021. Le ratio combiné s'élève à 2,51 contre 0,50 en 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,20M€ au niveau de résultat technique (+14,20% par rapport à 2021).

Les réassureurs se voient transférer une perte technique de 8,82M€ contre un bénéfice technique de 1,50M€ en 2021.

L'ensemble Dommages aux biens dégage une perte de 2,01M€ contre un bénéfice 2,14M€ en 2021.

1.3.3.5. RISQUES SOCIAUX

Sont regroupées sous cette appellation les branches Individuelle Accidents (dommages corporels), Arrêts de travail et Licenciement.

Le volume des cotisations acquises en 2022 est de 14,03M€ contre 12,34M€ en 2021, soit une augmentation de 13,69%.

Les cotisations acquises de la branche Dommages corporels sont de 12,04M€ contre 10,32M€ en 2021, soit une progression de 16,61%.

Les cotisations relatives à la branche Licenciement qui figurent dans la catégorie Divers de l'état C1 sont en baisse de 1,24% à 1,99M€. Ce montant représente les cotisations des contrats Licenciement Ouvriers, Licenciement ETAM/Cadres ainsi que celles des garanties du contrat Licenciement – Indemnité de départ en retraite, gérées en répartition.

Les cotisations du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite gérées en capitalisation au titre du collègue ETAM-Cadres, de 0,94M€ (en baisse de 5,44%), sont affectées à ACTE vie.

À noter qu'une partie de la charge globale de sinistres du contrat Licenciement – Indemnité de départ à la retraite est affectée à ACTE Vie, au fonds de capitalisation des assurés.

La charge des prestations de cet ensemble s'établit à 14,26M€ contre 12,39M€ en 2021, soit une augmentation de 15,13%. La charge des prestations des contrats de licenciement diminue de 49,56% par rapport à 2021 et celle des contrats de prévoyance collective augmente de 27,03% à 13,29M€. Ce sont les arrêts de travail survenus début 2022 dans le cadre de la vague du variant omicron de COVID-19 qui expliquent la majeure partie de l'évolution de la charge de sinistres en prévoyance collective.

Le rapport S/C de l'ensemble Risques Sociaux ressort à 1,02 contre 1,00 en 2021. Le ratio combiné est de 1,15 contre 1,13 à fin 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 0,20M€ au niveau du résultat technique contre 0,18M€ à fin 2021.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,13M€ en baisse de 0,19% par rapport à 2021.

Le résultat technique de cet ensemble est une perte de 2,01M€ contre -1,55M€ en 2021. Les contrats de prévoyance collective des entreprises du BTP affichent une diminution de leurs résultats techniques de 1,38M€ en perte de 2,71M€. Le Licenciement présente un bénéfice de 0,70M€ contre une perte de 0,22M€ en 2021.

1.3.3.6. DIVERS

Dans le poste « divers » on retrouve les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires (hors licenciement analysé dans la rubrique Risques Sociaux).

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 0,77M€ en augmentation de 3,27% par rapport à 2021.

La charge des prestations représente un produit de 0,23M€ contre une charge 0,13M€ en 2021.

Le résultat technique de cet ensemble est un excédent de 0,93M€, contre 0,55M€ en 2021.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel la CAM BTP est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes sont de 52,34K€ et les sinistres de 20,89K€, ce qui dégage un résultat technique positif de 5,46K€ contre 17,3K€ en 2021.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 4,30% à 1,02M€ et la charge de sinistres est un produit de 0,08M€ contre une charge de 0,12M€ en 2021.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,51M€, en augmentation de 22,66% par rapport à 2021.

Le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,48M€ contre 0,35M€ à fin 2021, soit une augmentation de 40,07%.

Les cotisations acquises de la branche Transport sont de 0,40M€, en augmentation de 4,68% par rapport à 2021.

La charge de sinistres reste modérée avec 0,10M€ en augmentation de 0,06M€ par rapport à 2021.

Le résultat technique ressort à 0,25M€ contre 0,30M€ en 2021.

Au total la branche «divers» présente un résultat technique de 1,68M€, contre 1,21M€ en 2021. Les produits financiers alloués contribuent pour 0,03M€ (+40,65% par rapport à 2021).

L'ensemble des branches « Affaires directes » hors construction, y compris Transports, dégage une perte de 3,56M€ contre un excédent de 2,19M€ en 2021. Les produits financiers alloués sont de 2,27M€ contre 2,03M€ en 2021.

1.3.3.7. ASSURANCE CONSTRUCTION

Ce chapitre traite de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition. Les contrats de la branche construction comportent à la fois des garanties gérées en capitalisation et en répartition.

Les garanties obligatoires de l'assurance construction générant d'importantes provisions techniques, les produits financiers y sont particulièrement importants pour l'équilibre du risque.

Le nombre de sinistres déclarés en 2022 au titre des garanties de l'assurance construction a diminué de 12,98% après une hausse de 16,57% en 2021.

RESPONSABILITE DECENNALE – Garanties obligatoires

Les affaires nouvelles réalisées en 2022 sur les produits de responsabilité civile décennale pure sont de 0,01M€, auxquelles il convient d'ajouter 60% des contrats « globale » pour 0,68M€ (en baisse de 4,70% par rapport à 2021) et un total de 0,69M€ (-4,79% par rapport à 2021).

Le volume des cotisations acquises de cette branche est de 20,53M€ contre 20,98M€ en 2021, soit une diminution de 2,14%.

La charge des prestations est de 21,44M€, contre 16,90M€ en 2021. Le niveau des sinistres payés est inférieur de 0,92M€ à celui de 2021. Un sinistre important a été déclaré en 2022 pour une charge de 0,39M€ (3 pour 0,79M€ en 2021). Les sinistres ouverts avant 2022 ont dégagé des malis de 5,19M€ contre 0,66M€ en 2021. Le montant des provisions de sinistres à payer augmente de 7,90M€. Parmi celles-ci, les provisions pour sinistres non manifestés qui sont étroitement liées au niveau de primes et des sinistres ont fait l'objet d'une dotation de 0,17M€ (0,09M€ en 2021).

La CAM BTP continue d'appliquer les méthodes statistiques de détermination d'éventuels malis de liquidation.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 7,58M€ au résultat technique 2022 contre 6,76M€ en 2021.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique 0,73M€ contre 2,18M€ en 2021.

Le résultat technique est un bénéfice de 3,63M€ contre 6,52M€ en 2021.

Les résultats techniques de ces dernières années ont conduit la CAM BTP à continuer d'appliquer des augmentations de tarifs modérées sur les contrats peu sinistrés et à récompenser les sociétaires fidèles et présentant de bons résultats techniques sur le long terme ; ainsi, lors des définitions des tarifs pour 2023, les contrats ayant bénéficié du maintien du tarif hors taxe au 1/01/2023 ou d'une hausse inférieure à 2% représentent 82,8% du chiffre d'affaires (maintien du tarif pour 68,8% au 01/01/2022); cela étant, la vigilance est de mise sur ce risque qui doit être tarifié au plus juste pour les sociétaires. On observe en effet une augmentation régulière du coût moyen des sinistres non compensée en totalité par les produits financiers. Ceci est d'autant plus vrai en cette période d'inflation.

DOMMAGES OUVRAGE – Garanties obligatoires

La CAM BTP, a réalisé 3,98M€ de souscriptions en 2022 contre 4,20M€ en 2021.

Le volume des émissions passe de 3,13M€ en 2021 à 2,74M€ en 2022.

La charge des prestations, qui était de 2,67M€ en 2021, est de 2,61M€ en 2022. Les sinistres payés ont augmenté de 15,48% (+0,63M€) et les recours encaissés ont progressé de 14,47% (+0,14M€). Le niveau des sinistres payés nets de recours encaissés passe de 3,09M€ à 3,58M€. Le niveau des provisions nettes de recours a baissé de 5,74% à 29,79M€.

Les réassureurs se voient transférer une perte de 0,52M€ contre -0,15M€ en 2021.

Le résultat technique est positif de 1,48M€, contre +1,34M€ en 2021. Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,14M€ au résultat technique 2022 contre 1,04M€ en 2021.

ASSURANCE CONSTRUCTION – Garanties facultatives

Les cotisations acquises des garanties facultatives de l'assurance construction ressortent à 9,00M€ en 2022 (dont 8,82M€ pour la responsabilité décennale) contre 9,14M€ en 2021 (dont 8,97M€ pour la responsabilité décennale).

La charge des prestations passe de 1,12M€ à 4,17M€. Contrairement aux garanties obligatoires, les garanties facultatives ne donnent pas lieu au provisionnement réglementaire (PSNM). Une variation de la sinistralité à court terme a un impact immédiat sur le résultat technique. Les provisions nettes de recours à encaisser ont augmenté de 1,67M€ pour atteindre à 53,86M€.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,32M€ contre 1,46M€ en 2021.

Les produits financiers alloués à cette branche contribuent pour 1,45M€ au résultat technique 2022 contre 1,35M€ en 2021.

Le résultat technique des garanties facultatives est un excédent de 4,94M€ contre 6,95M€ en 2021.

1.3.3.8. ACCEPTATIONS

La CAM BTP réassure par acceptation à la fois des anciens Groupements Construction en liquidation, BTP Prévoyance (PROBTP) pour des risques de garantie des arrêts de travail des

entreprises du BTP, sa filiale ACTE iard pour ses risques construction et des partenaires commerciaux sur d'autres risques. Au total, les primes acceptées sont de 53,07M€ contre 51,19M€ à fin 2021 (+3,66%).

Les traités majeurs sont ceux concernant ACTE iard et BTP Prévoyance qui représentent à eux seuls 51,10M€ de cotisations acceptées, en augmentation de 4,01% par rapport à 2021 et 96,30% du total des acceptations (95,97% à fin 2021).

Les acceptations de primes en provenance de BTP Prévoyance ont augmenté de 3,62% pour atteindre 37,73M€.

Les cotisations acceptées d'ACTE IARD sont de 13,38M€ contre 12,72M€ en 2021, soit une hausse de 5,13%.

Les cotisations acceptées de SMA SA sont de 1,77M€ contre 1,64M€ en 2021, soit une hausse de 8,04%.

Il n'y a plus de primes acceptées de PROTEC BTP après la commutation du traité en 2022. Elles étaient de 0,23M€ en 2021.

La charge de sinistres acceptée s'élève au total à 44,69M€ (dont 97,66% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD) contre 39,14M€ en 2021 (dont 98,32% pour BTP Prévoyance et ACTE IARD).

Le traité de réassurance avec ACTE IARD représente une perte de 3,44M€ pour la CAM BTP contre -0,05M€ en 2021.

Le résultat des acceptations en provenance de BTP Prévoyance atteint 0,91M€ contre 0,84M€ en 2021.

Le résultat sur acceptations global ressort à -2,15M€ contre +1,75M€ à fin 2021.

1.3.4. SITUATION DES FILIALES

1.3.4.1. ACTE iard

La CAM BTP possède 99,84% du capital d'ACTE iard, qui est de 11,43M€.

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice est de 77,15M€ en 2022, contre 69,91M€ en 2021. Il a progressé de 10,37%. L'assurance construction représente 26,3% des primes acquises (28,2% en 2021).

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 4,81M€, contre 3,25M€ en 2021. Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 68,55M€, en hausse de 7,54%.

1.3.4.2. ACTE vie

La CAM BTP possède 86,39% du capital d'ACTE vie, qui est de 6,10M€.

Le bénéfice réalisé après impôt en 2022 est de 0,62M€ contre 0,43M€ en 2021.

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice, sont de 12,20M€, en progression de 5,14% par rapport à 2021.

1.3.4.3. ACTE services

La CAM BTP détient 55,05% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 762,75K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,71% 2022 par rapport à l'exercice 2021 pour atteindre 41,61K€.

Le résultat pour 2022 est un bénéfice de 21,61K€ contre 18,91K€ en 2021.

1.3.4.4. ACOTEX

La CAM BTP détient 70,4% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 140,71K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Ses clients principaux sont la CAM BTP et ACTE IARD.

Le chiffre d'affaires 2022 est de 189,58K€, en diminution de 21,65% par rapport à 2021 et le résultat est une perte de 10,20K€ (+2,29K€ à fin 2021).

1.3.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2021, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

1.3.6. PERSPECTIVES DE LA CAM BTP

Les résultats 2022 bénéficient naturellement d'abord aux sociétaires qui dans leur grande majorité voient leurs tarifs diminuer en euros constants.

Ils démontrent également que dans une conjoncture difficile, les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent compter sur une mutuelle solide financièrement, et parfaitement apte à remplir ses engagements.

Avec ses partenaires de la SGAM BTP, la CAM BTP continue d'améliorer et de compléter son offre de produits, afin qu'elle réponde parfaitement aux besoins des entreprises qui évoluent rapidement.

Dans le cadre du plan stratégique de la SGAM BTP, la CAM BTP a pour objectif d'accroître sa part de marché sur son territoire d'activité afin de contribuer à un développement maîtrisé de l'ensemble du Groupe.

Quels que soient les événements économiques et financiers, l'industrie du BTP peut toujours compter sur les Mutuelles du BTP pour les accompagner dans la sortie de crise et la reconquête de leurs marchés.

2. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. GOUVERNANCE DE LA CAM BTP

La CAM BTP est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1926.

Le Conseil d'Administration, selon l'article 14 des statuts, est composé de 3 à 30 membres. Sa composition à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2021 est de 24 administrateurs, dont 23 élus par l'Assemblée Générale et un élu par les salariés dans les conditions fixées par la loi du 24 juillet 1966.

Conformément aux statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2016, le Président de la SGAM btp est invité à participer aux séances du Conseil ; il s'assure que les décisions prises par les Conseils d'Administration des affiliées de la SGAM btp sont conformes à ses statuts et aux conventions d'affiliation les liant à cette dernière.

L'article 19 des statuts donne la faculté au Conseil d'Administration de nommer des mandataires mutualistes afin de leur déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns pour le représenter auprès des sociétaires, ou de toute autre personne physique ou morale. Un mandataire mutualiste a été nommé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2019. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2022. Le mandataire mutualiste a uniquement voix consultative.

Le Commissaire aux Comptes titulaire assiste régulièrement aux réunions du Conseil.

Conformément à l'article 20 des statuts modifiés par l'AGE du 16 juin 2021, «Le Conseil d'Administration nomme chaque année parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents, d'un Secrétaire et de deux Secrétaires Adjointes. Le mandat du Président et des membres du Bureau est de quatre ans. Toutefois, ce mandat prend fin automatiquement lorsque le mandat d'administrateur arrive à terme ou en cas d'atteinte de la limite d'âge définie ci-après. Si le mandat d'administrateur est renouvelable, les mandats de Président et de membre du Bureau le sont également. Le Conseil d'administration peut révoquer à tout moment le Président et les membres du Bureau.».

Le bureau du Conseil ainsi constitué a été nommé à l'issue de l'Assemblée Ordinaire du 16 juin 2021. Sa composition a fait l'objet d'une première modification au terme de l'Assemblée Générale du 14 juin 2022.

M. Franck FAVRE est Président du Conseil d'Administration depuis juin 2019.

Comme il est stipulé dans l'article 17 des statuts, « le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-président le plus âgé, toutes les fois que les intérêts de la société le requièrent et au moins quatre fois par an ». Selon l'article 16 il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre » et il « arrête les conditions générales des polices et demeure seul juge de l'admission ou du refus d'un risque. Il arrête la tarification applicable à chacun des risques et fixe le montant des franchises éventuelles en tenant compte de la nature particulière de chacun d'eux et de l'étendue de la garantie ».

Depuis la dernière Assemblée Générale, le bureau s'est réuni à 4 reprises.

Le Conseil s'est réuni cinq fois depuis l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2021, les 14 juin, 19 octobre et 8 décembre 2022, ainsi que les 14 février et 6 avril 2023.

Les Administrateurs ont régulièrement reçu les dossiers de préparation avant la réunion du Conseil.

Outre l'arrêté des comptes annuels et l'approbation du rapport de gestion, le Conseil a approuvé

- les rapports règlementaires ;
- la politique de placements et les orientations tarifaires proposées par la Direction Générale pour 2023 ;
- les politiques écrites Solvabilité 2 ;
- le rapport de la fonction clé actuarielle.

Il a été informé :

- des résultats des reportings règlementaires Solvabilité 2 de la société et de ses filiales ;
- de l'état d'avancement du dossier de demande d'autorisation d'utilisation de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis de la CAM BTP et de sa filiale ACTE iard ;
- du plan stratégique de la SGAM btp pour 2022-2024.

Il a validé l'exercice ORSA remis à l'ACPR en décembre 2022.

Il a entendu les titulaires des autres fonctions clés au titre de leur activité sur l'exercice.

Il a été tenu informé de la situation commerciale et comptable des sociétés d'assurance composant le Groupe CAM, des sinistres importants en cours de gestion, des évolutions de la SGAM BTP.

Conformément à l'article 14 de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit et des risques dont la mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et de la gestion des risques au sein du Groupe.

Depuis le Conseil faisant suite à l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de 2021 il est composé de quatre administrateurs, dont l'un représente la CAM BTP au sein du comité d'audit de la SGAM BTP.

Le président du Comité d'Audit est M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM BTP.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois. Il a examiné les projets de comptes annuels 2022 et de reporting annuel Solvabilité 2 avant la délibération du Conseil. Il a entendu le commissaire aux comptes. Il a également reçu communication des politiques écrites des risques et de l'ORSA avant leur approbation par le Conseil d'Administration.

Le comité immobilier instauré lors de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2014 a été étendu à la gestion des actifs mobiliers. Il est composé du Président Honoraire du Conseil d'Administration de la CAM BTP, d'un membre du bureau, d'un administrateur spécialisé dans les activités immobilières (notamment la promotion immobilière de logements) et d'un ancien professionnel de la finance qui n'a pas la qualité d'administrateur.

Ce comité est chargé d'analyser les projets d'investissements mobiliers et immobiliers de placement proposés par la Direction Financière, donner un avis consultatif et rendre compte au Conseil ; il donne également un avis sur le projet de politique financière.

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux Comptes est DELOITTE & ASSOCIES représenté par Mme Véronique MEYER et M. Jérôme LEMIERRE, associés.

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIE, nommé en 2022 en remplacement de MAZARS, démissionnaire, court jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

3. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA CAM BTP AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Fonds d'Établissement	400	400	400	400	400
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	109 378	111 306	103 463	124 415	128 096
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	16 109	23 005	9 396	24 924	12 514
▪ Impôts sur les bénéfices	-22	13 624	4 702	8 592	0
▪ Participation des salariés	0	959	0	458	0
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	16 125	8 363	4 674	15 858	12 470
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	37	36	34	34
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 586	1 518	1 562	1 606	1 679
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	715	662	671	730	727

COMPTES ANNUELS 2022

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	3
1. BILAN ACTIF	4
2. BILAN PASSIF	5
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE	6
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	7
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	8
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS.....	9
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	11
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2.1 NOUVELLE IDENTITÉ DU GROUPE.....	12
2.2 L'APPARITION D'UN NOUVEAU VARIANT – COVID-19.....	12
2.3 CONFLIT INTERNATIONAL	12
2.4 CHANGEMENTS CLIMATIQUES	12
2.5 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE	12
2.5.1 <i>Impact de la hausse des taux.....</i>	<i>13</i>
2.5.2 <i>Impact de l'inflation.....</i>	<i>13</i>
2.5.3 <i>Le secteur du BTP.....</i>	<i>13</i>
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	13
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	13
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	13
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES	14
3.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice.....</i>	<i>14</i>
3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	14
3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	14
3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenu fixe.....	14
3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable.....	14
3.3.1.5 Instruments financiers à terme	15
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	15
3.3.2 <i>Créances</i>	<i>15</i>
3.3.3 <i>Autres actifs.....</i>	<i>15</i>
3.3.4 <i>Comptes de régularisations.....</i>	<i>15</i>
3.3.5 <i>Provisions techniques</i>	<i>15</i>
3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours	15
3.3.5.2 Provisions pour sinistres.....	15
3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	16
3.3.5.4 Provisions pour égalisation.....	16
3.3.5.5 Autres provisions techniques.....	16
3.3.6 <i>Primes</i>	<i>16</i>
3.3.7 <i>Sinistres.....</i>	<i>16</i>
3.3.8 <i>Produits et charges des placements</i>	<i>16</i>
3.3.9 <i>Charges</i>	<i>17</i>
3.3.10 <i>Opérations de réassurance</i>	<i>17</i>
3.3.10.1 Acceptions	17
3.3.10.2 Cessions.....	17
3.3.11 <i>Engagements reçus et donnés.....</i>	<i>17</i>
3.3.12 <i>Engagements sociaux</i>	<i>17</i>
4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	17
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN.....	18
5.1 ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	18
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	19
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILIER	19
5.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	19
5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT	19
5.6 DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	20
5.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	20

5.8	DÉTAIL DES RÉSERVES	20
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	20
5.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES	21
5.11	LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES.....	21
5.12	ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER	21
5.13	COMPTES DE RÉGULARISATION	22
5.14	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES	23
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	24
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES	24
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	24
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES	24
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	25
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DES PLACEMENTS	25
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.....	25
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE	26
7.	AUTRES INFORMATIONS	26
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS	26
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL.....	26
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	27
7.4	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	27

COMPTES SOCIAUX

CAM BTP

EXERCICE 2022

1. Bilan actif

Bilan actif

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :		
3 Placements :	907 364	860 571
3a Terrains et constructions	100 518	100 093
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	139 352	132 928
3c Autres placements	642 828	603 180
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 666	24 369
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	28 926	16 812
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	654	611
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	28 272	16 201
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalesisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	40 229	26 373
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	21 276	20 091
6aa Primes restant à émettre	12 909	11 602
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 368	8 489
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 090	3 860
6c Autres créances :	14 863	2 422
6ca Personnel	105	152
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 843	3
6cc Débiteurs divers	3 914	2 268
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	3 519	31 957
7a Actifs corporels d'exploitation	129	133
7b Comptes courants et caisse	3 390	31 824
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	3 534	2 357
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 660	1 697
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	874	660
Total de l'actif	983 572	938 070

2. Bilan passif

Bilan passif

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Capitaux propres :	323 726	311 256
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400	400
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation	289	289
1d Autres réserves	310 301	294 701
1e Report à nouveau	266	8
1f Résultat de l'exercice	12 470	15 858
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	620 628	589 013
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	6 587	6 296
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	605 617	574 333
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	1 271	1 163
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	7 153	7 220
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	529	516
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	38 630	36 872
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	10 476	10 188
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	18 376	14 803
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit		
7e Autres dettes :	9 778	11 880
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	263	697
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	503	5 629
7ee Créanciers divers	9 013	5 554
8 Comptes de régularisation - Passif :	60	414
Total du passif	983 572	938 070

3. Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat technique non vie

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Millier d'EUR

	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2022	Opérations nettes 12/2021
1 Primes acquises	128 096	9 413	118 683	116 108
1a Primes	128 386	9 457	118 929	116 241
1b Variations des primes non acquises	-290	-44	-247	-133
2 Produits des placements alloués	13 138		13 138	11 883
3 Autres produits techniques	263		263	264
4 Charges des sinistres :	-123 907	-15 577	-108 330	-90 855
4a Prestations et frais payés	-92 624	-3 506	-89 118	-84 640
4b Charges des provisions pour sinistres	-31 283	-12 071	-19 213	-6 214
5 Charges des autres provisions techniques	62		62	-185
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-19 098	-864	-18 234	-17 512
7a Frais d'acquisition	-10 549		-10 549	-9 669
7b Frais d'administration	-8 549		-8 549	-8 363
7c Commissions reçues des réassureurs		-864	864	520
8 Autres charges techniques	-1 133		-1 133	-985
9 Variation de la provision pour égalisation	-104		-104	37
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-2 682	-7 027	4 345	18 755

4. Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

100 CAMBTP

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : Milliers d'EUR

	12 / 2022	12 / 2021
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	4 345	18 755
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	26 496	24 052
3a Revenus des placements	12 028	9 885
3b Autres produits des placements	2 406	3 709
3c Profits provenant de la réalisation des placements	12 063	10 459
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-6 447	-6 035
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 049	-1 038
5b Autres charges des placements	-3 305	-3 027
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 092	-1 970
6 Produits des placements transférés	-13 138	-11 883
7 Autres produits non techniques	135	138
8 Autres charges non techniques		-143
9 Résultat exceptionnel :	1 080	25
9a Produits exceptionnels	1 155	48
9b Charges exceptionnelles	-75	-23
10 Participation des salariés	-2	-458
11 Impôt sur les bénéfices		-8 592
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 470	15 858

5. Tableau des engagements reçus et donnés

<i>Tableau des engagements reçus et donnés</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
1 Engagements reçus	3 781	4 182
2 Engagements donnés :		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	420	403
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	22 667	25 043
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

*Montants en K€

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

DESIGNATION DES CATEGORIES		DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBIL E (CAT.22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHE S NATURELLES (CAT.27)	RESPONSABILIT E CIVILE GENERALE (CAT.28)
		CONTRATS INDIVIDUEL S (CAT.20)	CONTRATS COLLECTIF S (CAT.21)		PARTICULIER S (CAT.24)	PROFESSIONNEL S (CAT.25 et 26)		
L1	Primes et accessoires émis	59	22 575	14 265	1 807	6 693	1 297	18 253
L2	Annulations et charges des ristournes	26	11 015	4 291	186	1 155	273	8 681
L3	Primes à émettre nettes de primes à annuler :							
L4	+ au 31122022...		362	-172	160	297		22
	- au 31122021...		-83	77	95	148		34
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	33	12 005	9 725	1 685	5 686	1 024	9 559
	Provisions pour primes non acquises :							
L6	- au 31122022...			86	176	156	97	562
L7	+ au 31122021...			48	156	88	90	517
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	33	12 004	9 688	1 666	5 618	1 017	9 515
L10	Sinistres payés		11 130	7 753	1 177	5 136	10	5 837
L11	Versements périodiques de rentes payés							
L12	Recours encaissés			1 300	97	96		48
L13	Frais de gestion des sinistres	8	579	1 079	73	330	1	898
	Provisions pour sinistres à payer :							
L14	+ au 31122022...	13	5 431	22 622	3 023	13 733	83	47 855
L15	- au 31122021...	13	3 859	17 044	2 435	3 492	174	47 948
	Prévisions de recours à encaisser :							
L16	- au 31122022...			1 348	206	362		41
L17	+ au 31122021...			1 149	162	334		36
	Autres provisions techniques :							
L18	+ au 31122022...			17	105	701		
L19	- au 31122021...			12	90	490		29
L20	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	8	13 280	12 916	1 713	15 794	-80	6 559
L30	Participations aux bénéfices							
L40	Frais d'acquisition	3	1 332	935	152	519	96	897
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1	287	185	30	103	19	177
L42	Subventions d'exploitation reçues							
L43	Produits des placements alloués	1	165	510	74	123	10	1 336
L44	Intérêts techniques nets de cessions							
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	1	165	510	74	123	10	1 336
L50	Primes cédées aux réassureurs	4		1 227	370	2 048	548	1 250
L51	Part des réassureurs dans les prestations payées			87		2 237	5	
	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices							
L52	- au 31122022...			4 442	1 441	7 567	40	417
L53	+ au 31122021...			2 633		580	83	430
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques							
	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices							
L55	Commissions reçues des réassureurs					578	77	
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	4		-669	-1 071	-7 754	509	1 263
L60	RESULTAT TECHNIQUE	19	-2 729	-3 169	915	-2 921	484	1 954
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :							
L70	+ au 31122022...							
L71	- au 31122021...							
	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :							
L72	- au 31122022...							
L73	+ au 31122021...							

DESIGNATION DES CATEGORIES		PROT. JURIDIQ UES, PERTES PECUNIERES DIV. (CAT.29, 30 et 31)	SOUS TOTAL (CAT. 20 à 31)	TRANSPOR TS (CAT. 34)	CONSTRUCTIONS		SOUS TOTAL (CAT. 34 à 36)	TOTAL AFFAIRES DIRECTES EN FRAN CE	OPERATION EN LIBRE PRESTATION DE SERVICES PAR UN ETABLISSEM ENT EN FRANCE	ACCEPTATI ONS PAR UN ETAB. EN FRANCE	TOTAL GENER AL
					CONTRA TS DOMMAG ES AUX BIENS (CAT.35)	CONTRATS RESPONSABI LITE CIVILE (CAT.36)					
L1	Primes et accessoires émis	3 407	68 355	471	3 848	66 631	70 951	139 306		52 201	191 508
L2	Annulations et charges des ristournes Primes à émettre nettes de primes à annuler :	584	26 212	68	787	37 362	38 216	64 428			64 428
L3	+ au 31122022...	13	682		-529	-242	-771	-88		12 997	12 909
L4	- au 31122021...	13	285		-503	-317	-821	-536		12 138	11 602
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	2 823	42 541	404	3 036	29 345	32 784	75 326		53 061	128 386
L6	Provisions pour primes non acquises :										
L7	- au 31122022...	31	1 108	3	1 236	3 495	4 735	5 843		744	6 587
	+ au 31122021...	26	926	-1	1 122	3 499	4 620	5 546		751	6 296
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	2 817	42 358	399	2 922	29 349	32 670	75 029		53 067	128 096
L10	Sinistres payés	1 144	32 186	43	4 670	13 272	17 986	50 172		39 352	89 523
L11	Versements périodiques de rentes payés										
L12	Recours encaissés	2	1 543		1 092	325	1 417	2 960			2 960
L13	Frais de gestion des sinistres Provisions pour sinistres à payer :	72	3 039	7	844	2 171	3 022	6 061			6 061
L14	+ au 31122022...	898	93 657	138	40 607	339 820	380 566	474 223		148 992	623 215
L15	- au 31122021...	1 351	76 317	92	42 806	330 300	373 198	449 514		144 303	593 817
L16	Prévisions de recours à encaisser :										
L17	- au 31122022...		1 957		9 916	2 706	12 623	14 580		3 018	17 598
L18	+ au 31122021...		1 681		10 339	3 640	13 979	15 660		3 823	19 484
L19	Autres provisions techniques :										
L20	+ au 31122022...		823					823		7 601	8 424
	- au 31122021...		621					621		7 762	8 383
L21	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques										
	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	760	50 948	96	2 645	25 573	28 315	79 263		44 685	123 949
L30	Participations aux bénéfices										
L40	Frais d'acquisition	283	4 219	38	287	2 744	3 069	7 288		3 261	10 549
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets	44	845	7	57	543	607	1 452		7 966	9 418
L42	Subventions d'exploitation reçues										
L43	Produits des placements alloués	51	2 270	5	1 163	9 005	10 172	12 443		695	13 138
L44	Intérêts techniques nets de cessions										
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	51	2 270	5	1 163	9 005	10 172	12 443		695	13 138
L50	Primes cédées aux réassureurs	174	5 621	8	314	3 514	3 836	9 457			9 457
L51	Part des réassureurs dans les prestations payées	19	2 347		1 558	-399	1 159	3 506			3 506
	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices										
L52	- au 31122022...	2	13 907		-3 040	18 059	15 019	28 926			28 926
L53	+ au 31122021...	1	3 726		-2 292	15 377	13 085	16 812			16 812
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques										
L55	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices										
L56	Commissions reçues des réassureurs	9	664			199	199	864			864
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	145	-7 572	8	-495	1 032	545	-7 027			-7 027
L60	RESULTAT TECHNIQUE	1 636	-3 811	254	1 591	8 461	10 306	6 494		-2 149	4 345
L70	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes :										
L71	+ au 31122022...										
L72	- au 31122021...										
L73	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices :										
	- au 31122022...										
	+ au 31122021...										

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CAM BTP

EXERCICE 2022

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Fonds d'établissement :	400 000 €
Activité :	assurance non-vie
Risques Assurés :	La société peut pratiquer les opérations d'assurance directes pour lesquelles elle a reçu l'agrément conformément à la réglementation en vigueur, à savoir : 1 - Accidents 2 - Maladie 3 - Corps de véhicules terrestres 7 - Marchandises transportées 8 - Incendie et éléments naturels (a, b, c, d, e, f) 9 - Dommages aux biens 10 - Responsabilité civile véhicules terrestres à moteur 13 - Responsabilité civile générale 16 - Pertes pécuniaires diverses (d, e, g, h, i, j, k) 17 - protection juridique

Ainsi que réassurance acceptée.

2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'est déroulé dans un contexte où l'ordre mondial est fragilisé par une conjoncture économique défavorable, des changements climatiques catastrophiques, la guerre entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que la persistance du COVID-19. Dans ce contexte morose, la volonté d'engager une nouvelle dynamique et moderniser l'identité du groupe est née.

2.1 Nouvelle identité du groupe

A travers la création d'une nouvelle identité, nous avons souhaité rappeler, les valeurs du Groupe, mettre à l'honneur nos savoir-faire, nos qualités de compétence et de technicité qui sont le fruit de notre investissement quotidien. Le 27 avril 2022, le groupe CAMACTE est devenu le GROUPE CAM qui regroupe dorénavant les marques CAM BTP et CAM COURTAGE.

2.2 L'apparition d'un nouveau variant – COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020 perdure depuis. La situation sanitaire s'est dégradée en début d'année 2022 avec l'arrivée du variant Omicron, jugé plus contagieux par les spécialistes mais aussi moins dangereux que les précédents variants. Les très nombreuses contaminations ont pu accroître l'absentéisme mais l'absence de nouvelles mesures de restrictions a permis de réduire les effets économiques. Dans un tel contexte, le télétravail est resté privilégié pour les emplois le permettant.

2.3 Conflit international

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 a bouleversé considérablement les équilibres internationaux générant des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, difficultés d'approvisionnement. Le retour de l'inflation fragilise les économies et oblige les Etats à s'adapter dans l'urgence.

2.4 Changements climatiques

Les importants feux de forêts, canicules, famines, sécheresses puis inondations couvrent désormais la saison estivale : la fragilité est aussi écologique, avec une planète qui n'a jamais eu aussi chaud qu'en 2022. Une inquiétude se fait sentir à l'échelle des populations mais aussi des économies au bord de la récession, des sociétés au seuil du burnout et des Etats en difficulté plus nombreux qu'auparavant.

2.5 Conjoncture économique

Après un rebond en « sortie de crise sanitaire » mi 2022, l'activité économique française s'est ensuite montrée « nettement moins dynamique » en fin d'année, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à

l'inflation. La croissance marque alors fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements.

2.5.1 Impact de la hausse des taux

La répercussion de la hausse des taux a pris la forme d'un krach sur les marchés obligataires, avec par exemple une hausse inédite du taux à 10 ans des titres publics français (+284 points de base) et une chute de 20% des titres publics de cette maturité. De cette manière, 2022 aura marqué la fin de la période exceptionnelle des taux négatifs.

Le CAC 40 a chuté de 9,5% en 2022.

La Fed, puis la BCE, ont en partie comblé leur retard sur les banques centrales émergentes au prix de la plus forte hausse de taux directeurs réalisée en une année. Le retard de la BCE a induit un écart de rendement des titres à court terme en faveur des placements en dollar, propice à son appréciation contre l'euro et la plupart des devises, du moins jusqu'en novembre et l'apparition des premiers signes du pic d'inflation aux États-Unis.

2.5.2 Impact de l'inflation

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022. Ils sont passés par les pertes de pouvoir d'achat des agents économiques aux revenus non indexés et la réapparition de déséquilibres globaux massifs dont les bénéficiaires sont des économies exportatrices de matières premières à faible capacité d'absorption et fort taux d'épargne (Moyen-Orient, Norvège) ou à la demande contrainte (Russie). La politique zéro-Covid chinoise a également pesé tout au long de l'année.

2.5.3 Le secteur du BTP

Malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le bâtiment, dont l'activité croît de 3,7% en volume. Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement : le logement neuf, l'activité en non résidentiel neuf, l'amélioration-entretien. se lit à +2,1% et renoue quasiment avec son volume d'activité de 2019. En termes d'emploi, 2022 se solde sur la création nette de 15 000 postes – salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) – dans le secteur, malgré une intensification des difficultés de recrutement.

Même si le chiffre d'affaires du secteur progresse en euros courants, la hausse historique des coûts de production (+9,8% sur 12 mois glissants à fin novembre d'après l'index TP01) bride la croissance de la production réelle. En matière de prises de commandes l'année 2022 se conclut sur une baisse de -3,1% en cumul depuis janvier comparé à 2021.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

3.3 Description des méthodes comptables utilisées

Postes du bilan

3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise requise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), y compris les frais accessoires.

Conformément au règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon leur durée d'utilisation.

Ainsi les immeubles sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couverts : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert autorisé par l'ACPR. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert autorisé par l'ACPR.

3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Les placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminué ou majoré de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.1.4 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Les provisions pour dépréciation durable des actions et des autres titres à revenus variables augmentent de 1 869 K€ à 2 421 K€.

3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable.

Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	3 ans linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

3.3.5 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elles sont calculées prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour chacun des contrats, à prime payable d'avance, la charge des sinistres et frais afférents au contrat pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

3.3.5.2 Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ✓ Des provisions pour les sinistres survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs (Provisions pour Sinistres À Payer dossier/dossier),
- ✓ Des provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes [Sinistres Non Avisés (SNA) ou Incurred But Not-Enough-Reported (IBN-E-R)],
- ✓ Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes (PFGS).

Les PSAP dossier/dossier sont évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture. Tous les dossiers de sinistres en cours sont revus par les gestionnaires tous les six mois.

Pour les IBNR, la société utilise des méthodes statistiques basées sur les observations des survenances de sinistres de l'exercice et des exercices précédents.

Pour les IBNER, la société utilise des méthodes d'estimation des malis de liquidation de sinistres pouvant se manifester dans le futur, en fonction des observations passées, en écrétant les sinistres importants à hauteur du plein de réassurance en excédent de sinistre.

Le taux moyen de provisions pour frais de gestion, toutes branches confondues, y compris les frais calculés sur les prévisions de recours, est de 8,87% des provisions pour sinistres à payer brutes et prévisions de recours.

La branche Assurance Construction comprend spécifiquement les provisions pour sinistres non encore manifestés calculées conformément aux dispositions des articles ANC Art-143-13 et Art -143-14.

3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices représente le montant des participations aux bénéfices définitivement attribuées aux bénéficiaires de contrat lorsque ces bénéfices non encore crédités individuellement ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Aucune provision pour participation aux bénéfices n'est constituée à la clôture de l'exercice.

La provision pour ristournes permet à l'inventaire de tenir compte des ristournes restant à payer, notamment lorsque les ristournes sont comptabilisées au décaissement.

3.3.5.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et les risques attentats, et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

3.3.5.5 Autres provisions techniques

Lorsque l'ensemble des placements non amortissables et classés selon l'article R343-5 du code des assurances a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques -PRE» inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

Postes du compte de résultat

3.3.6 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.7 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés durant l'exercice nets des recours encaissés et au montant des frais afférents.

Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

3.3.8 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

Les produits des placements alloués s'élèvent cette année à 13 138 k€ contre 11 883 K€ en 2021.

3.3.9 Charges

CAM btp adhère au Groupement d'intérêt économique GIE CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...) ;
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

3.3.10 Opérations de réassurance

3.3.10.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traitée par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

3.3.10.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

Postes du hors bilan

3.3.11 Engagements reçus et donnés

La société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté. ACTE vie a remboursé en 2022 la subvention avec clause de retour à meilleure fortune qui lui avait été accordée.

3.3.12 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 420 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel s'élève à 416 K€.

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La fin de la crise sanitaire liée au COVID-19, apparue début 2020, a permis de lever l'ensemble des mesures d'endiguement (jauges, télétravail obligatoire, protocole spécifique dans les écoles, prolongation de la fermeture des discothèques, passe vaccinal, etc.).

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de cette crise sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières (notamment les taux d'intérêt).

5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

5.1 Etat récapitulatif des placements

(en milliers d'Euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'OCDE	117 591	100 518	134 436
- hors OCDE			
	117 591	100 518	134 436
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'OCDE	38 075	37 692	109 230
- hors OCDE			
	38 075	37 692	109 230
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'OCDE	283 208	282 611	325 440
- hors OCDE			
	283 208	282 611	325 440
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	31 022	31 022	31 058
- hors OCDE			
	31 022	31 022	31 058
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	300 546	299 835	274 017
- hors OCDE			
- dont titres mis en pension			
	300 546	299 835	274 017
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'OCDE	155 860	155 860	155 836
- hors OCDE			
	155 860	155 860	155 836
9 DEPOTS (autres que ceux visés au 8) ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'OCDE	555	555	555
- hors OCDE			
	555	555	555
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM			
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
	0	0	0
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		22 667	22 667
TOTAL DES LIGNES 1 A 10	926 858	908 094	1 030 572
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	292 727	293 457	269 175
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	634 131	614 637	761 398
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13			
b) DONT :			
- VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE CELLES VISEES CI-DESSOUS	753 454	734 690	799 893
- VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENT GERES			
- VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS (DONT VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS DONT L'ENTREPRISE S'EST PORTEE CAUTION SOLIDAIRE)	155 860	155 860	155 836
- VALEURS AFFECTEES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPECIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE			
- AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION	17 544	17 544	74 844
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	8 754	8 754	8 754
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
TOTAUX	935 612	916 848	1 039 326

Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement

- autres immobilisations

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

13 405 5 729 11 419

104 186 94 789 123 017

730

5.2 Participations et filiales

Participations et filiales (en milliers d'Euros)	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
FILIALES (> 50 % DE DETENTION)							
ACTE IARD *	SA	63 742	99,84%	11 525	77 408	4 806	0
ACTE VIE *	SA	12 201	86,39%	5 178	18 249	624	0
ACTE SERVICES	SA	784	55,05%	170	42	22	0
ACOTEX	SA	131	70,40%	27	190	-10	0
SCI FONCIERE CAMACTE	SCI	294	85,00%	1	3 644	-736	873
PARTICIPATIONS (ENTRE 10 % ET 50 % DE DETENTION)							
NEANT							

* Sociétés d'assurance

5.3 Mouvements et variation de l'actif immobilier

Mouvements de l'actif immobilisé	Montant brut 01-01-2022	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2022
Actifs incorporels				
Terrains et constructions	116 103	5 873	4 384	117 591
Titres ent. liées ou lien part.	16 899	0	-	16 899
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP	116 029	6 424	-	122 453

Variation actif immobilisé	Amts. exercice	Dotations prov. Dépré. Exercice	Reprises sur prov. dépré. exercice	Montant brut 31/12/2022	Amorts. et prov. dépré. 31/12/2022	Montant net 31/12/2022	Montant net 31/12/2021
Actifs incorporels							
Terrains et constructions	1 177	0	0	117 591	17 073	100 518	100 093
Titres ent. liées ou lien part.		0	0	16 899	0	16 899	16 899
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				122 453		122 453	116 029
Autres placements		2 421	1 869	645 249	2 421	642 828	603 180
Placements en unité de compte							
Créances espèce chez cédante				24 666		24 666	24 369
TOTAUX	1 177	2 421	1 869	926 858	19 494	907 364	860 571

5.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

Créances et dettes ventilées selon leur durée (en milliers d'Euros)	2022		2021	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	40 114	38 630	26 253	36 872
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	28	0	24	0
Durée résiduelle de plus de 5 ans	87	0	96	0
TOTAL CREANCES ET DETTES	40 229	38 630	26 373	36 872

5.5 Composition de l'actionnariat

Le fonds d'établissement de la CAM btp, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, s'élève à 400 000 €. Il n'y a pas eu d'opération sur le fonds social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires.

5.6 Détail des créances et dettes d'opération d'assurance et de réassurance

Détail de la classe des opérations d'assurance et de réassurance	2022		2021	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	8 238	9 288	8 359	9 052
Intermédiaires d'ass.(compte 403)	1	14	1	14
Coassureurs (compte 404)	129	1 174	129	1 121
Réassureurs (compte 410)	2 758	793	2 529	1 691
Cédantes (compte 411)	1 332	17 583	1 331	13 113
TOTAL CLASSE 4 (Assurance et réassurance)	12 457	28 852	12 349	24 991

5.7 Variation des capitaux propres

Variation des Capitaux propres(en milliers d'euros)	AU 31.12.2021	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	AU 31.12.2022
1a Fonds d'établissement	400					400
1b Primes liées au capital social	0					0
1c Réserves de réévaluation	289					289
1d Autres réserves	294 701	15 600				310 301
1e Report à nouveau	8	258				266
1f Résultat de l'exercice	15 858	-15 858			12 470	12 470
TOTAL CAPITAUX PROPRES	311 256	0	0	0	12 470	323 726

5.8 Détail des réserves

Détail des réserves (en milliers d'euros)	2021	2022
Réserve de réévaluation	289	289
Réserve de capitalisation	0	0
Réserve pour responsabilité civile	83 121	87 721
Réserve pour responsabilité décennale	145 384	152 684
Réserve pour risque automobile	37 183	39 283
Réserve pour risque incendie	24 807	26 407
Réserve pour éventualités diverses	696	696
Réserve pour risques licenciement/maladie	2 897	2 897
Autres réserves libres	613	613
TOTAL RESERVES	294 990	310 590

5.9 Détail des provisions pour risques et charges

Détail des provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	2021	Dotations	Reprises	2022
Provisions pour autres risques et charges	250	0		250
Provisions pour médaille du travail	266	13		279
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	516	13	0	529

5.10 Détail des provisions techniques

Détail des provisions techniques (en milliers d'euros)	2021			2022		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions pour primes non acquises	6 296	611	5 686	6 587	654	5 932
Provisions pour sinistres à payer	593 817	16 201	577 616	623 215	28 272	594 943
Prévisions de recours	-19 484		-19 484	-17 598		-17 598
Provisions pour égalisation	1 163		1 163	1 271		1 271
Provisions pour risques encours	32		32	138		138
Autres provisions techniques	7 188		7 188	7 015		7 015
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	589 013	16 812	572 201	620 628	28 926	591 702

5.11 Liquidation des provisions de sinistres

5.12 Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

5.13 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	A C T I F	
	2022	2021
Actifs avec clause de réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	2 660	1 697
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)		
Frais d'acquisition reportés (non vie)		
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	790	638
Autres comptes de régularisation actif	85	23
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	3 534	2 357
Produits à recevoir rattachés aux créances	120	0
Primes rbt. emprunt non amortissable		

Comptes de régularisation	P A S S I F	
	2022	2021
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Amortissements différences de prix remboursements	60	414
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISAT. PASSIF	60	414
Charges à payer rattachées aux dettes	1 112	1 209
Provisions		
Provisions pour retraite	0	0
Provisions pour impôts		
Autres provisions	529	516
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	529	516

Avoirs et engagements par devises (en milliers d'euros)	2022			2021		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.
Euro et monnaies zone Euro XEU	983 572	983 572		938 070	938 070	
Autres monnaies						
TOTAL AVOIRS ET ENGAGEMENTS	983 572	983 572		938 070	938 070	

5.14 Éléments concernant les entreprises liées

Avoirs et créances sur des entreprises du groupe (en milliers d'euros)	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
PLACEMENTS	139 352		139 352	132 928		132 928
Actions, autres titres à rev. Variable	17 455		17 455	17 455		17 455
Oblig., tchn, autres titres à rev. fixe						
Prêts	0		0	0		0
Dépôts auprès d'établisse. de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes	121 898		121 898	115 473		115 473
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTES						
PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.						
Prov.pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov. part. bénéf. et ristournes (vie)						
Prov. part. bénéf. et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Provisions des engagements en unités de compte						
CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASS.DIRECTE						
Sur les preneurs d'assurance						
Sur les intermédiaires d'assurance						
Sur les autres tiers						
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	0		0	0		0
DEBITEURS DIVERS						
CAPITAL APPELE NON VERSE						
COMPTES COURANTS	1 151		1 151	1 153		1 153
INTERETS ET LOYERS ACQUIS ET NON ECHUS						
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF						
TOTAL AVOIRS ET CREANCES SUR GROUPE	140 504		140 504	134 081		134 081

Dettes envers des entreprises du groupe	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
PASSIFS SUBORDONNES						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	121 898		121 898	112 934		112 934
Prov.pour primes non acquises (non vie)	733		733	747		747
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	121 165		121 165	112 187		112 187
Prov. Part. bénéf. Et ristournes (vie)						
Prov. Part. bénéf. Et ristournes. (non-vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
PROV. DES ENGAGEM. EN UNITES DE COMPTE						
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUR.						
DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASS. DIRECTE						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	4 467		4 467	979		979

Dettes envers des entreprises du groupe	2022			2021		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
EMPRUNTS OBLIGATAIRES DETTES ENVERS ETABLISSEMENTS DE CREDIT AUTRES DETTES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	6 237		6 237	5 114		5 114
TOTAL DETTES SUR GROUPE	132 602		132 602	119 027		119 027

Engagements envers le groupe	2022			2021		
	Dirigeants	Entreprises liées	Lien de participation	Dirigeants	Entreprises liées	Lien de participation
Avals, cautions, garanties Actifs avec engagement de revente Autres engagements sur actifs ou revenus Autres engagements donnés Valeurs appart. à institut. prévoyance Autres val. détenues pour compte tiers						
TOTAL ENGAGEMENTS SUR GROUPE						

6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

6.1 Ventilation des primes émises

Ventilation des primes émises	2022	2021
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	75 326	73 426

6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

Ventilation des charges de personnel et des commissions (en milliers d'euros)	2022	2021
Salaires *	1 679	1 606
Charges sociales *	678	677
Autres *	108	121
CICE	0	0
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	5 784	5 634
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	8 249	8 038
Commissions d'acquisition	31	24
Commissions d'acceptation	11 224	10 994
TOTAL COMMISSIONS	11 255	11 018

* versées par la société

6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

Détail des produits et des charges exceptionnels et non techniques	2022	2021
POSTE 7 Autres produits non techniques	135	138
POSTE 8 Autres charges non techniques	0	143
TOTAL PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	135	-6
POSTE 9a Produits exceptionnels	1 155	48
POSTE 9b Charges exceptionnelles	75	23
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 080	25

6.4 Analyse des charges par nature et par destination

Analyse des charges par nature et par destination	2022	2021
Charges de personnel	8 249	8 038
Impôts, taxes et versements assimilés	1 416	1 403
Commissions <i>Dont aux intermédiaires</i>	30	24
<i>Dont autres commissions</i>	11 262	11 034
Achats et autres charges externes	11 947	11 221
Amortissements et provisions	398	494
Autres charges de gestion courante	0	147
TOTAL CHARGES PAR NATURE	33 303	32 361
Frais de règlement des sinistres	12 023	12 166
Frais d'acquisition	10 549	9 669
Frais d'administration	8 549	8 363
Frais internes et externes de gestion des placements	1 049	1 038
Autres charges techniques	1 133	985
Autres charges non techniques	0	143
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	33 303	32 364

6.5 Ventilation des produits et des charges des placements

Revenus et frais financier	2022			2021		
	Concernant entrep. Liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL	Concernant entrep. Liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL
<i>Revenus des participations</i>		-	-		-	-
<i>Revenus des placements immobiliers</i>	344	1 578	1 922	322	1 847	2 169
<i>Revenus des autres placements</i>	346	9 759	10 106	339	7 377	7 716
<i>Autres revenus financiers</i>		-	-		-	-
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	691	11 337	12 028	661	9 224	9 885
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)	-	483	483	-	511	511
Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements...)		14 468	14 468		14 167	14 167
Total des autres charges de placements (moins-values, reprises sur amortissements...)		5 964	5 964		5 523	5 523
TOTAL	691	19 359	20 049	661	17 356	18 018

6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	11 391	1 078	12 470
Réintégration	22 192	0	22 192
Déduction	55 684	1 206	56 891
RESULTAT FISCAL	-22 102	-128	-22 229
Résultat imposable à : 25%	-22 102	-128	-22 229
Impôts sur les sociétés à : 25%	0	0	0
Contribution additionnelle de 3,3%	0	0	0
Crédit d'impôt	-25	0	-25
Report à nouveau déficitaire			-22 229
Impôts 2022	0	0	0
IMPOT NET	0	0	0

La CAM btp a opté pour le régime de l'intégration fiscale de sa filiale ACTE IARD depuis le 1er janvier 2003.

6.7 Situation fiscale différée ou latente

<i>Accroissement de la dette d'impôt</i>	<i>BASE</i>	<i>TOTAL IMPOT</i>
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
<i>Allègement de la dette d'impôt</i>	<i>BASE</i>	<i>TOTAL IMPOT</i>
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :	21 858	5 645
<i>Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM</i>	21 858	5 645
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	50 046	12 924
<i>Participation des salariés</i>	0	0
<i>Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)</i>	199	51
<i>Provision pour risques créances coassurance</i>		
<i>Provision pour dépréciation des OPCVM</i>		
<i>Créditeurs divers</i>	0	0
<i>Provisions de sinistres</i>	49 847	12 873
TOTAL	71 904	18 569

Pour information : Le résultat de l'exercice comprend une réintégration de 23 K€ correspondant à des excédents sur opérations antérieures à 1992 qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés.

7. Autres informations

7.1 Comptes contributifs

La CAM BTP, Société-Mère du Groupe CAM, affiliée de la SGAM BTP, n'est pas tenue d'établir et de publier les comptes consolidés constitués par l'ensemble des comptes des sociétés composant le Groupe. Ses propres comptes ainsi que ceux de ses filiales sont combinés par la SGAM BTP.

7.2 Informations sur le personnel

<i>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL</i>	<i>2022</i>		<i>2021</i>	
	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>
Direction	1	2	1	2
Cadres	13	0	13	0
Non cadres	0	17	0	18
Sous totaux	14	19	14	20
TOTAL DU PERSONNEL	34		34	
<i>MEMBRES DES ORGANES</i>	<i>Membres des organes</i>		<i>Membres des organes</i>	
	<i>administration</i>	<i>direction ou de surveillance</i>	<i>administration</i>	<i>direction ou de surveillance</i>
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à : 130 k€.

7.4 Engagements hors bilan

<i>Engagements hors bilan (en milliers d'euro)</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	420	403
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	22 667	25 043
Abandon de créance accordé à ACTE vie avec clause de retour à meilleure fortune	0	534
Référentiel BPT Prévoyance	3 781	3 648

CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P

Société d'assurance mutuelle

14 avenue de l'Europe

Schiltigheim 67300

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous fournirons au titre de l'exercice à votre entité et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation sur le chiffre d'affaires
- Présentation des résultats au CSE

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Evaluation des provisions pour sinistres Construction

Point clé de l'audit

Les provisions pour sinistres s'élèvent à 606 M€ au bilan de l'entité, représentant ainsi un des postes les plus importants du Passif. Ces provisions correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent une estimation des prestations survenues mais non encore déclarées (les tardifs).

Les provisions pour sinistres Construction sont constituées, comme indiqué dans la note 3.3.5.2. de l'annexe aux comptes :

- De Provisions pour Sinistres à Payer dossier/dossier survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs, évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture.
- De provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes estimés selon des méthodes statistiques basées sur des observations des survenances
- De Provisions pour Sinistres Non Encore Manifestés calculées conformément au règlement de l'ANC.

Leur estimation requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et du taux de frais de gestion retenu.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous considérons l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- Revoir le design et l'implémentation des contrôles clés sur le processus de déclaration, d'évaluation, de paiement et de comptabilisation des sinistres ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions et réaliser une analyse sur leur caractère prudent et raisonnable ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions, en vérifiant notamment le respect des textes réglementaires ;
- Prendre connaissance des analyses réalisées par l'actuariat sur le caractère suffisant des provisions ;
- Analyser le dénouement des provisions de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- Réaliser une revue d'une sélection de dossiers sinistres par entretien avec les gestionnaires.

Nos actuaires ont été impliqués pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, les informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre entité considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs (anciennement la Fédération Française de l'Assurance) du 22 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P par l'assemblée générale du 14 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, nous étions dans notre 1^{er} année de notre mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P

Société d'assurance mutuelle

14 avenue de l'Europe

67300 Schiltigheim

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-7 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57-IV-1 du Code des assurances.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conformément à l'article 33 des statuts de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la SCI FONCIERE CAMACTE

Personne concernée

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAMBTP et Gérant de la SCI Foncière Camacte

Nature et objet

Convention d'avance en compte courant non rémunérée.

Modalités

La convention d'avance en compte courant avec la SCI FONCIERE CAMACTE a été autorisée le 7 décembre 2016. Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 64 702 351,06 €.

2. Avec le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

Nature et objet

Participation au Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX. Il gère l'ensemble des frais généraux du groupe à l'exception des services commerciaux et de la Direction Générale.

Modalités

Au titre de l'exercice, la quote-part de la CAM BTP dans les charges du GIE s'élève à 9 084 233,14 €.

3. Avec le Groupement de moyens existant avant la constitution du GIE CAMACTE entre la CAM BTP et ses filiales ACTE IARD, ACTE VIE, ACTE Services

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP aux Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président des Conseils de Surveillance d'ACTE IARD et ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président des Directoires d'ACTE IARD et ACTE VIE et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.

Nature et objet

Le Groupement de moyen a été maintenu pour la gestion de services commerciaux du groupe CAM BTP.

Modalités

Au titre de l'exercice, il a été décompté à la CAM BTP, à prix coûtant, des charges à hauteur de 3 553 930,87 €.

4. Avec la société ACTE IARD

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président du Conseil de Surveillance d'ACTE IARD ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre du Conseil de Surveillance d'ACTE IARD ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE IARD ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président du Conseil de Surveillance d'ACTE IARD ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP et Président du Directoire d'ACTE IARD.

Nature et Objet

CAM BTP accepte des risques de la part de sa filiale ACTE IARD. La couverture des provisions techniques se fait par dépôt espèce, conformément aux modalités du traité de réassurance. Ce dépôt espèce est rémunéré au taux d'intérêt de 0,30% pour l'exercice 2022.

Modalités

Au titre de l'exercice, les intérêts versés par ACTE IARD se sont élevés à 346 419,76 €.

5. Avec la société ACTE VIE

Personnes concernées

M. Franck FAVRE, Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et Président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Jean BOONEN, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et membre du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Alain ALBIZATI, Vice-Président du Conseil d'administration de la CAM BTP et représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Gérard MOYSE, Président honoraire du Conseil d'administration de la CAM BTP et Vice-président du Conseil de Surveillance d'ACTE VIE ;

M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP et Président du Directoire d'ACTE VIE.

Nature et Objet

Le Conseil d'administration de la CAM BTP a autorisé antérieurement des abandons de créances et subventions avec clause de retour à meilleure fortune en faveur d'ACTE VIE pour un montant de 533 572,00 €.

Modalités

ACTE VIE a remboursé la totalité de cette subvention au 31/12/2022.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

CAISSE ASSURANCE MUTUELLE DU B T P

Société d'Assurance Mutuelle

14 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société CAM BTP

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la Caisse Assurance Mutuelle du BTP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Jérôme LEMIERRE

Associé

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 juin 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ceux du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022 et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIEME RÉSOLUTION

FIXATION DES RESERVES ET DES PROVISIONS

En application de l'article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe à :

400 000,00	€	le fonds d'établissement
91 720 817,57	€	la Réserve pour Responsabilité Civile
158 184 086,00	€	la Réserve pour Responsabilité Décennale
40 983 163,70	€	la Réserve pour Risque Automobile
27 706 939,19	€	la Réserve pour Risque Incendie
2 896 531,33	€	la Réserve pour Risques Licenciement et Maladie
696 148,96	€	la Réserve de Prévoyance pour Eventualités Diverses
351 805,07	€	la Provision spéciale de réévaluation
-63 148,48	€	l'écart de réévaluation
613 257,52	€	les autres réserves libres
236 132,17	€	le report à nouveau
528 728,00	€	les Provisions pour risques et charges
6 586 705,10	€	les Provisions de Cotisations
605 616 754,63	€	les Provisions de Sinistres
1 271 065,15	€	la Provision pour égalisation
9 000,00	€	les Provisions mathématiques des rentes en service
7 006 104,85	€	la Provision pour variation ou cessation d'activité

CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

TROISIEME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

QUATRIEME RÉOLUTION

CONTRATS D'ASSURANCE DE TOUTE NATURE SOUSCRITS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PAR SES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS SALARIÉS ET LEURS CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance de toute nature souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, en prend acte.

CINQUIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- Monsieur Jean BOONEN

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Monsieur Jean BOONEN accepte le renouvellement de son mandat.

SIXIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- L'AUXILIAIRE

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'AUXILIAIRE accepte le renouvellement de son mandat.

SEPTIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de :

- La SMABTP

en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

La SMABTP accepte son mandat.

HUITIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de:

- Monsieur Xavier DORADO

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Monsieur Xavier DORADO accepte son mandat.

NEUVIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de:

- Monsieur Frank MAIRE

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Monsieur Frank MAIRE accepte son mandat.

DIXIEME RÉOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

En application de l'Article 15 des Statuts et sur proposition du Conseil d'Administration, est renouvelé le mandat de:

- Mme Catherine TOUYA

pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Mme Catherine TOUYA accepte son mandat.

ONZIEME RÉOLUTION

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Claude SCHURCH en application de l'article 15 des statuts.

DOUXIEME RÉSOLUTION

NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat de Monsieur Olivier SCHERBERICH en application de l'article 15 des statuts.

TREIZIEME RÉSOLUTION

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat de Madame Corinne DESEILLE à effet de la présente assemblée.

QUATORZIEME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société DELOITTE ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de 2028.

DELOITTE ET ASSOCIES accepte le renouvellement de son mandat.

QUINZIEME RÉSOLUTION

INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE D'UNE FRACTION DU RAPPEL DE COTISATIONS POTENTIEL DANS L'EVALUATION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

L'Assemblée Générale prend acte des informations qui lui ont été données, relatives à la prise en compte, en accord avec l'ACPR, dans l'évaluation des fonds propres prudentiels de la CAM btp, à hauteur de 5 750 000 euros, d'une fraction du rappel de cotisations potentiel pouvant être appelé le cas échéant par le Conseil d'Administration, prévu à l'article 10 des statuts, le montant du rappel de cotisations potentiel étant de 10 821 559 euros.

SEIZIEME RÉSOLUTION

Pour l'exercice 2023, l'Assemblée générale fixe à 70 000 euros la limite des indemnités et 30 000 euros la limite de remboursement de frais pouvant être alloués aux administrateurs, mandataires mutualistes et membres de comités non administrateurs.

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2023 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

**CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des assurances
Siret 778 847 319 00150

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX